

# opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S   C E .   N U M E R O

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (p. 1-5)

Quand l'étalon-or fut mis au rancart (3)

par John Brooks

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 6-11)

Le soutien monétaire à court terme; Etat de réalisation de la liberté d'établissement; Conseil de ministres de l'agriculture; Le rapport annuel de la Commission; L'accord avec Israël; L'industrie électromécanique européenne; La recherche dans le cadre de la CECA; Fixation d'un prix indicatif pour le charbon à coke.

- EUROFLASH (p. 13-46)

Sommaire analytique, p. 13

Index alphabétique, p. 45

N° 551 - 17 Février 1970

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

Dans les deux premières parties de son récit (voir OME Nos 549 et 550), John Brooks rapporte comment Roosevelt, obsédé par la détérioration des prix agricoles lors de son accession à la Présidence, se laisse séduire par l'aberrante théorie d'un professeur d'économie rurale, Frederick Warren. Selon celui-ci, pour obtenir une hausse des prix agricoles, il faut et il suffit de déprécier la monnaie, c'est-à-dire le dollar, par rapport à l'or. Malgré les objurgations de plusieurs de ses conseillers, Roosevelt décide d'appliquer cette théorie et il charge une Agence d'Etat, la Reconstruction Finance Corp. (RFC), de se porter acquéreur, à un prix sensiblement supérieur au cours mondial, de tout l'or offert sur le marché intérieur. Le dollar baisse, mais les produits agricoles ne montent guère. La consternation gagne les milieux d'affaires.

La confusion grandit à Wall Street. Le sentiment général qui y prévaut se fonde sur des considérations négatives : les derniers rapports sur les bénéfices des sociétés sont désastreux, mais les prévisions sur la stabilité du dollar, tout bien pesé, sont encore pires - ce qui provoque d'ailleurs une légère hausse des cours. Chacun dans Wall Street consacre ses moments de loisir à essayer de deviner de quelle manière exacte est fixé le montant de l'augmentation quotidienne du prix de l'or.

Il est vraisemblable que ceux qui se livrent à ce jeu intéressant auraient du mal à garder leur sang froid s'ils savaient la vérité, une vérité que l'on ne connaîtra que des années plus tard grâce au Journal de Morgenthau. Celui-ci raconte qu'un matin, à la réunion habituelle qui rassemble le Président et quelques uns de ses conseillers, il suggère une augmentation comprise entre 19 et 22 cents; Roosevelt propose alors 21 cents, avec une explication : "C'est un chiffre faste, un multiple de 7". Une touche de numérologie superstitieuse, voilà sans doute ce qui manquait au programme du Président.

Dans ses conversations avec Warren, Roosevelt semble cependant moins désinvolte : il voudrait une explication satisfaisante des ratés de la théorie. A quoi Warren se borne à répéter avec entêtement qu'il suffit d'étendre les achats d'or aux marchés mondiaux pour que la théorie prenne toute son efficacité. Le 29 octobre, cinq jours après le début de la campagne, Roosevelt annonce donc son intention de faire pratiquer par la Reconstruction Finance Corporation (RFC) des achats quotidiens sur les marchés de Londres et de Paris, par le canal de la Federal Reserve Bank de New York. C'était introduire une nouvelle dose d'éléments volatils dans le tube à essai - et courir le risque de le faire exploser. Immédiatement, on entend un cri d'alarme Britanniques et des Français, dont les deux monnaies vont maintenant, sans l'ombre d'un doute, souffrir d'un sérieux handicap.

Deux jours auparavant, l'ancien Chancelier de l'Echiquier Robert Horne avait déclaré devant le Bond Club de New York : "Si les choses devaient aller plus loin, nous serions obligés, du strict point de vue commercial, d'agir pour sauver notre commerce extérieur".

Ajoutant : "Croyez-moi, il n'est aucunement question de représailles, mais seulement de lutter pour nos positions commerciales". Horne avait ainsi fait comprendre avec tact que la Grande-Bretagne - déjà contrainte d'abandonner le Gold Standard un an et demi plus tôt - pourrait être forcée, par mesure d'auto-défense, de monter elle aussi une attaque contre sa propre devise. Se donner des coups sur la tête est un jeu qui peut se jouer à deux.

Ainsi commencent la gloire et le supplice de George L. Harrison. En tant que gouverneur de la Federal Reserve Bank de New York, celui-ci a la tâche redoutable d'exécuter la politique de son gouvernement, mais aussi de l'expliquer et de la justifier auprès des Gouverneurs des Banques centrales européennes, au bord de l'apoplexie, et, simultanément, de calmer l'affolement des banquiers de Wall Street - ses voisins immédiats puisque le siège de la Federal Reserve Bank, Liberty Street, est à deux pas seulement de Wall Street.

Harrison est d'ailleurs l'homme idoine. Par sa position, il n'est pas lié au New Deal, car la Federal Reserve est à vocation mi-publique, mi-privée et ses dirigeants ne sont ni nommables ni révocables par le Président des Etats-Unis. Par tempérament et par conviction, il est même plutôt loin du New Deal. En réalité, il tient pour la solidité de la monnaie et il est horrifié par le programme d'achat d'or. Diplômé de l'Université de Yale et du Law School de Harvard, ancien secrétaire du légendaire Juge de la Cour Suprême Holmes, administrateur avisé, fin diplomate, il en impose par sa stature et inspire confiance par sa pipe, ses yeux ridés et la légère boiterie qui lui reste d'un accident d'enfance. Appelé à voir ses talents de diplomate confrontés à une épreuve à la fois exténuante et bouffonne, il est l'image de l'équilibre.

Le 2 novembre, Harrison place sur le marché mondial son premier ordre d'achat pour le compte de la RFC, à un prix et pour un montant tenus secrets de façon à obtenir un impact maximum sans donner trop de précisions aux spéculateurs. Comme prévu, le dollar s'affaiblit à l'étranger. Dans son bureau, Harrison donne l'ordre de laisser libres les lignes téléphoniques transatlantiques. Il veut pouvoir essayer de détourner Français et Britanniques de représailles qu'il craint menaçantes.

De fait, le Directeur des Etudes Economiques de la Banque de France, Robert Lacourt-Gayet, l'appelle pour lui dire qu'à Paris on ne comprend strictement rien à ce qui se passe à Washington; d'un ton chagrin, il ajoute que, chargé d'expliquer à la presse française la nouvelle politique américaine, il en a été parfaitement incapable attendu qu'il ne lui trouve lui-même ni queue ni tête. Le seul réconfort qu'Harrison puisse lui offrir est de lui affirmer que les achats seront pratiqués de manière aussi ordonnée que possible. Quant à Montagu Norman, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, lorsque, quatre jours plus tôt, on lui avait parlé pour la première fois du programme de Roosevelt, il avait, selon l'agenda de Harrison, "sauté au plafond". Apparemment, il était maintenant retombé sur le plancher, mais encore bien chancelant.

Tout au long de novembre, avec un répit d'un jour seulement de temps à autre, l'attaque du gouvernement américain contre le dollar se poursuit et les achats d'or s'effectuent avec régularité tant

sur le marché intérieur que sur le marché mondial, à des prix sans cesse plus élevés. Après moins d'une semaine d'opérations sur le marché mondial, le dollar est tombé, en termes d'or, à \$ 0,629 - un nouveau record. Paris et Londres tremblent; l'incertitude paralyse pratiquement le commerce international; les Bourses, aux Etats-Unis comme en Europe, sont dans une trop grande confusion pour savoir sur quel pied danser; Alexander Dana Noyes, le réputé chef de rubrique financière du New York Times, aiguise sa plume contre "l'intrusion totalement injustifiée" des Etats-Unis sur les marchés mondiaux, qui "n'a fait que désespérer l'effort de banquiers sérieux, nationaux comme étrangers, pour comprendre où Washington veut en venir". Entre temps, les prix agricoles n'ont pas connu d'augmentations significatives et, dans l'Iowa, des journaliers en chômage ont incendié un pont de chemin de fer et tiré sur un train. Le professeur Warren ne répond pas au téléphone.

Le 9 novembre, la crise se noue. Le dollar plonge brutalement en-dessous de 62 cents sur le marché mondial car la spéculation fait chorus avec Washington pour l'abattre. Les prix intérieurs des céréales enregistrent une forte hausse et aucun pont ne brûle dans l'Iowa, mais le Gouverneur Montagu Norman saute une fois de plus au plafond en voyant la livre passer la ligne de \$ 5, jamais atteinte auparavant. Les autorités britanniques ne déclenchent pas encore de représailles, mais les banquiers privés se mettent à câbler, écrire ou téléphoner à leur correspondants américains pour les supplier de leur expliquer les événements de manière intelligible et de leur faire savoir jusqu'où Washington doit aller. Comme ces correspondants nagent eux-mêmes dans le noir absolu, ils sont évidemment bien en peine de rassurer leurs interlocuteurs.

A la fin de la semaine, les statistiques montrent clairement que la théorie de Warren persiste à mal fonctionner, même appuyée par des achats d'or à l'étranger : le prix mondial du dollar a été "forcé" en baisse de près de 7 % depuis le début de la campagne d'achats d'or; alors que celui des céréales n'a monté que d'un peu moins de 2 %, et celui du coton de quelque 1,5 % seulement. Roosevelt, cependant, n'est toujours pas découragé. Les plaintes qui montent d'Outre-Atlantique le laissent indifférent. (Quand lui et Morgenthau se sont représentés les protestations frénétiques du barbichu et gourmé gouverneur Norman, Morgenthau se souvient qu'ils ont ri tous les deux avec un malin plaisir).

Le dimanche 12, le Président tient à la Maison Blanche une réunion de travail à laquelle il invite Harrison. Celui-ci, après avoir entendu Roosevelt déclarer le soulèvement de la paysannerie maintenant désamorcé et les résultats du programme d'achat d'or satisfaisants pour l'instant, en profite pour affirmer qu'une dépréciation supplémentaire du dollar briserait le crédit du gouvernement et qu'il faut à tout le moins ralentir les achats. Roosevelt réplique qu'il y a deux faces à ce problème - et que, de toute façon, si le dollar venait à par trop s'affaiblir, la RFC pourrait toujours renverser la vapeur et vendre un peu d'or sur les marchés mondiaux. Prenant l'idée au vol, Harrison la qualifie de merveilleuse, car il sait bien que l'appliquer reviendrait à freiner des quatre fers. Quoiqu'il en soit, enchaîne-t-il, commençons donc à vendre un peu d'or, et le plus tôt sera le mieux. Mais la réunion prend fin sans qu'aucune décision ferme ait été arrêtée.

La semaine suivante, tout en continuant à être sur la brèche pour calmer le flot des protestations de la Banque d'Angleterre et de la Banque de France, Harrison devient le conseiller quasi-permanent de Roosevelt - rôle parfaitement ingrat, car non seulement il est fort peu écouté, mais encore, en l'acceptant, il se singularise étrangement par rapport aux autres banquiers de Wall Street à l'aube du New Deal. Le lendemain de la réunion à la Maison Blanche, Roosevelt l'appelle pour savoir comment vont les choses sur les marchés des changes à l'étranger. Harrison, ravi de cet intérêt tout neuf pour l'étude du cours des devises, répond à la question, puis saisit l'occasion pour enfoncer son clou en faveur de la cessation des achats d'or. Roosevelt reste évasif, mais lui indique que, pour l'instant, il veut un rapport quotidien sur l'évolution des marchés.

Harrison appelle donc la Maison Blanche au début de l'après-midi du jour suivant. Le dollar a considérablement baissé par rapport à la livre et au franc : si l'on vendait de l'or tout de suite - ou plutôt, puisque les bureaux sont fermés à cette heure en Europe, dès demain matin ? A sa plus grande surprise, Roosevelt répond que c'est une bonne idée et suggère de le faire pour la contrevaleur de \$ 200.000. Une goutte d'eau dans la mer, réplique Harrison, qui avance le chiffre de \$ 1 million, moitié-moitié à Paris et à Londres. Roosevelt lui donne son accord et Harrison raccroche dans l'euphorie, espérant qu'une trace de bon sens va réparaître sur la scène monétaire.

A 16 heures 20, Jesse Jones lui téléphone pour lui faire savoir que le Président ne veut pour le lendemain ni achat ni vente d'or, car il est indispensable de vérifier au préalable si les ventes d'or à l'étranger sont légales. Obéissant à sa manie de tout noter, Harrison consigne sa "surprise" sur son agenda. Tout d'abord, l'annulation d'un ordre donné verbalement par Roosevelt trois heures plus tôt aurait dû lui venir directement du Président; en second lieu, l'aspect légal du problème avait été examiné avant la mise en route du programme d'opérations à l'étranger, avec, en bonne logique, une conclusion satisfaisante - et nul plus que Harrison n'aurait souhaité le contraire.

A 19 heures 15, après trois heures d'hésitations, Harrison appelle Roosevelt. La standardiste le prie d'attendre car M. Jones désire parler au Président avant lui et, de fait, Jones est en ce moment même dans le bureau de Roosevelt. Quand Harrison est enfin branché avec ce dernier c'est, comme d'habitude, pour s'entendre tenir des propos apaisants : le retard est dû au fait que Jones est travaillé par le côté légal d'éventuelles ventes d'or à l'étranger. A quoi Harrison ne peut que rétorquer que les achats d'or se déroulant depuis deux semaines sans que personne ait soulevé la moindre difficulté légale, la même réglementation s'applique vraisemblablement aux ventes aussi. Le Président se contente de lui dire que Jones va le rappeler. De fait, quelques minutes plus tard, Jones lui confirme qu'il doit tenir son appel pour une révocation verbale et provisoire de l'autorisation de vendre de l'or. A quoi il ajoute que lui-même ne comprend pas la position de Harrison.

Après ce qui a dû être une nuit d'insomnie, Harrison tente, dès le début de la matinée, d'obtenir Roosevelt pour connaître ses dernières instructions. Mais le Président s'avère précisément impos-

sible à joindre. Après avoir été promené de ligne en ligne, Harrison est enfin mis en rapport, peu avant midi, avec Morgenthau qui vient d'être chargé, à titre temporaire, du poste de Secrétaire au Trésor. Celui-ci l'informe que le Président est en train de s'habiller et qu'il ne peut donc lui répondre pour le moment.

A l'étranger, les marchés des changes sont à nouveau proches de la panique, avec un dollar tombé en-dessous de 60 cents par rapport à l'or et sur le point de s'effondrer brutalement. Norman et Lacour sont sans arrêt sur les lignes transatlantiques. Après avoir quitté Morgenthau, Harrison reprend avec habileté sa tâche tranquillissante auprès des Européens en leur expliquant à tour de rôle que la situation dans les régions agricoles est encore mauvaise ; il les calme quelque peu en leur indiquant que certains indices lui laissent penser que le jeu inflationniste conduit par Roosevelt est en train de prendre fin (indices qui ne sont sans doute que la confusion et l'indécision qu'il sent grandir à la Maison Blanche).

A midi, Jones l'appelle pour lui dire qu'il a, au moins provisoirement, gain de cause, que les problèmes légaux sont à nouveau écartés et que l'autorisation de vendre \$ 1 million d'or sur Paris et Londres lui est confirmée. (Une fois de plus, il est trop tard pour les Européens ce jour-là). Dans l'après midi, Harrison finit par avoir Roosevelt au bout du fil, et celui-ci lui donne un motif supplémentaire de réconfort, ainsi que des éléments nouveaux pour calmer Norman et Lacour-Gayet, en l'interrogeant sur les sentiments des banquiers de Wall Street au point où l'on en est maintenant de l'application de son programme. Harrison répond qu'il a fait de son mieux pour expliquer les choses à six ou sept d'entre eux, et que ceux-ci lui ont "semblé ensuite avoir meilleur moral". "Bravo" fait le Président avec cordialité, "continuez cet excellent travail".

( à suivre )

John Brooks

© The New Yorker Magazine Inc

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE SOUTIEN MONÉTAIRE A COURT TERME.- Réunis à Bâle le 9 février, les Gouverneurs des Banques centrales des Etats membres ont décidé, dans le cadre des décisions prises par le Conseil de Ministres le 26 janvier, de mettre en application l'accord instituant entre leurs institutions un système de soutien monétaire à court terme prévoyant des prêts pour un montant de \$ 2 milliards. Ils ont donc signé un acte final et paraphé l'accord et ses annexes qui font partie intégrante de l'acte lui-même.

Le Président du Comité des Gouverneurs, le Baron Ansiaux, a donné communication au Président du Conseil de Ministres de la mise en vigueur de l'accord.

ETAT DE REALISATION DE LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT.- La Commission a transmis au Conseil, sur demande de celui-ci, un rapport sur l'état d'application des directives visant la réalisation de la liberté d'établissement dans les Etats membres. L'objet de ce rapport est l'information mutuelle des Six sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nationales qui ont été arrêtées en application des directives communautaires. En même temps, la Commission prépare une publication de la liste complète de ces dispositions.

A la date du 30 septembre 1969, on comptait 32 directives à être entrées en vigueur. Celles-ci portent en premier lieu sur la suppression des restrictions imposées aux étrangers pour certaines activités non salariées. En effet, la liberté d'établissement et la libre prestation de services devaient être réalisées par priorité pour ces activités, car elles sont de nature à favoriser particulièrement le développement de la production et des échanges.

La mise en oeuvre de ces directives impose aux Etats membres d'importantes obligations en ce qui concerne la modification ou l'élimination de dispositions législatives réglementaires ou administratives discriminatoires. Pour l'essentiel, les Six se sont acquittés de ces obligations, quoique avec des retards importants. La Commission, en annexe à son rapport, donne la liste de toutes les dispositions nationales arrêtées en application des différentes directives, et dont elle a été averti par chaque Etat membre.

La liberté d'établissement impliquant l'absence d'entraves aux mouvements de capitaux, elle ne doit pas être limitée indirectement par des dispositions contraires à ceux-ci (art. 67 du Traité de Rome). En outre, les gouvernements ne doivent pas agir à l'encontre des obligations qui leur incombent en vertu de l'art. 221 du Traité, et ils sont tenus d'assimiler à leurs propres ressortissants les personnes physiques et morales des autres Etats membres en ce qui concerne leur participation au capital des sociétés.

Conformément à la mission que lui donne le Traité de veiller à l'application par les Six des dispositions du droit communautaire, la Commission a engagé plusieurs procédures pour infraction. Dans la plupart des cas, précise le rapport, les Etats Membres ont, au cours de ces procédures, rempli leurs obligations de supprimer ou de modifier certaines dispositions discriminatoires.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE.- Réunis les 9 et 10 février à Bruxelles, les Ministres avaient, en premier lieu, à mettre au point les Règlements nécessaires au fonctionnement du Marché Commun du vin, sujet sur lequel une résolution extrêmement détaillée avait été adoptée par le précédent Conseil.

La question capitale a cependant été celle de la maîtrise des productions excédentaires et, d'une façon plus précise, l'adoption du "train" de prix communs applicables dans la Communauté à partir du 1er avril 1970. En mettant au point le Règlement financier agricole, dont l'application ne comporte aucun plafonnement, le Conseil avait tenu à souligner qu'il attachait une importance majeure à la nécessité pour les Ministres de l'Agriculture d'aboutir, par des Règlements de marché, à un volume de dépenses raisonnable. Il s'ensuit que des solutions plus économiques doivent être trouvées pour les produits laitiers et le blé. Il y a quinze jours déjà, le Conseil avait discuté des suggestions faites en la matière par la Commission. Il était apparu que les délégations réclamant le plus vigoureusement une réduction des dépenses, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, sont justement celles qui s'opposent généralement à toute action de réduction des prix et des soutiens.

LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION.- La Communauté entame une nouvelle phase de son existence dans une "atmosphère sérieusement rassérénée" après les importantes décisions prises par les Etats membres tant en ce qui concerne l'achèvement du Marché Commun que son renforcement et son élargissement, souligne l'introduction du Rapport Général annuel de la Commission européenne, introduction qui est, de tradition, la partie "politique" de ce document et est dû à la plume de son Président.

La Commission y "jette un coup d'oeil sur le passé et l'expérience qui s'en dégage, ainsi que sur les tâches de demain". Il est permis de se réjouir, note-t-elle, des progrès considérables accomplis en vingt ans sur la voie de ce que Robert Schuman appelait la Fédération européenne. Ce qu'il y a peut-être de plus frappant dans ces deux décennies, c'est la démonstration que la force qui unit nos six pays est bien plus grande que celle qui les sépare; que les crises politiques successives qui ont plus d'une fois secoué la construction communautaire n'ont jamais pu mettre l'oeuvre elle-même en péril, et qu'aujourd'hui, vingt ans après le début, les européens au sein de la Communauté sont toujours aussi conscients de la nécessité de poursuivre jusqu'à son terme l'oeuvre entreprise.

Quelles sont les tâches de demain ? En tête, vient l'Union économique. Si, pour l'essentiel, la Communauté n'est plus en retard sur les calendriers des Traités, elle l'est certainement sur les nécessités du moment. Elle est parvenue à construire dans les délais sa politique agricole commune, non sans que de très grands problèmes restent encore à résoudre dans ce domaine. En revanche, bien qu'elle ait jeté les bases d'une politique industrielle, elle n'a pas encore apporté sa réponse aux grandes mutations qui se présentent déjà.

Les événements de 1969 ont mis en lumière l'absence de cohérence des politiques économiques des Etats Membres et la fragilité de l'infrastructure monétaire de la Communauté par rapport à l'ensem-

ble des politiques communes en cours d'élaboration. Des progrès rapides sont absolument indispensables dans ce domaine, comme la Conférence de La Haye l'a déjà souligné, si l'on veut éviter que les résultats acquis à ce jour ne soient compromis.

Les institutions communautaires, qui suffisaient à l'origine, sont devenues trop faibles et trop limitées au moment où il s'agit d'achever la Communauté et de la gérer dans des domaines de plus en plus étendus. Maintes fois la Commission, éclairée par son expérience quotidienne, a attiré l'attention sur ce point. A plus forte raison doit-elle le faire au moment où la Communauté réaborde le problème de son élargissement. On ne pourra échapper à la nécessité de procéder sans retard à un examen de l'ensemble des conditions du fonctionnement de ces institutions et de prendre les décisions qui s'imposent. Il faudra également déterminer les conditions dans lesquelles les représentants des grandes catégories sociales et professionnelles pourront être amenés à participer à l'élaboration et à l'exécution des politiques communes.

Entrepris en 1961, deux fois interrompu en 1963 et en 1967, l'élargissement de la Communauté est redevenu actuel. La Commission a déjà, par deux fois, exprimé un avis positif sur la réouverture des négociations et indiqué dans les grandes lignes les conditions qui devraient être remplies pour que cet élargissement ne conduise pas à l'affaiblissement de la Communauté. Tout indique que les négociations vont reprendre en 1970. Sans en sous-estimer ni les difficultés ni les risques, le moment est venu de reprendre cet effort. De toute manière d'ailleurs la Communauté, au degré de croissance et de force qu'elle a atteint, doit reconsidérer l'ensemble de ses relations extérieures. Attachée à la politique d'aide au développement qu'elle conduit avec succès en Afrique, elle ne peut différer davantage le réexamen de ses rapports avec les autres parties du monde, qui attendent d'elle attention et action, particulièrement l'Amérique Latine et l'Asie. Ayant avec les USA des responsabilités de fait particulièrement étendues dans le développement économique mondial, elle doit s'efforcer de surmonter avec eux trop de difficultés, trop d'oppositions d'intérêts qui se sont accumulées. Convaincue que la coexistence pacifique est une "bonne chose" dans la vie économique, et pas seulement dans la vie politique, la Communauté doit affirmer de nouveau son devoir de rechercher avec l'Europe de l'Est, et en premier lieu avec l'URSS, l'organisation de rapports de coexistence et de coopération.

Déjà politique par son essence et la forme même de ses institutions, la Communauté est destinée à le devenir davantage encore, à accroître les pouvoirs de ses institutions, à rapprocher les politiques de ses Etats membres et à concevoir progressivement une politique étrangère se situant au niveau de l'ensemble de ses membres.

L'ACCORD AVEC ISRAEL.- La Commission, négociant au nom des Six, est parvenue avec les représentants d'Israël à un accord sur tous les chapitres d'un Traité commercial préférentiel. La demande israélienne date de plusieurs années déjà. Pour des raisons politiques, les Six avaient lié un tel accord à l'ouverture de conversations exploratoires avec d'autres pays du Moyen Orient, conversations qui ont eu lieu récemment avec deux pays s'étant portés candidats à des accords préférentiels, la République Arabe Unie et le Liban.

Dans le domaine industriel, les Six se sont engagés à réduire de 45 % leurs droits de douane (exception faite pour certains produits comme le ciment, les fils de coton ou le contreplaqué). En contrepartie, Israël diminuera sa protection tarifaire (qui, de toute façon, restera très élevée) de 17 % en moyenne. Ces concessions s'appliqueront à un volume de commerce représentant environ \$ 80 millions (pour des importations totales israéliennes en provenance du Marché Commun de l'ordre de \$ 320 millions). En matière agricole, Israël bénéficiera d'une réduction de 45 % de la protection douanière communautaire sur les agrumes, les pamplemousses, les mangues, les piments et les poivrons (il s'agit là, en valeur, de la moitié environ des exportations agricoles d'Israël vers les Six).

L'accord a été conclu pour une durée de cinq ans. Il s'agit d'une première, étape mais les deux parties n'ont absolument pas prévu quel pourrait être le contenu de la seconde étape (ce qui d'ailleurs met certains pays tiers en bonne position pour attaquer, au GATT, la politique commerciale de la Communauté). En tout cas, dix huit mois avant la fin de la première phase de l'accord, de nouvelles négociations s'ouvriront. Ainsi, après les accords d'association conclus avec le Maroc et la Tunisie, après les accords tout dernièrement signés avec la Yougoslavie et l'Espagne, la Communauté est en train de créer en Méditerranée une vaste zone préférentielle, ce que les Etats Unis lui reprochent d'ailleurs très vivement.

L'INDUSTRIE ELECTRO-MECANIQUE EUROPEENNE.- Dans une étude sur la restructuration de l'industrie électro-mécanique européenne - qui s'intégrera à un document d'ensemble sur la politique industrielle - la Commission propose aux Etats-membres quatre orientations :

- 1°) Constitution de deux ou trois groupes multinationaux formés sur une base communautaire, avec des ramifications dans la plupart des six pays. En effet, d'une part le cadre national est insuffisant pour que la plupart des industries puissent y trouver une aire satisfaisante de développement et un point d'appui solide pour se tourner vers les marchés d'exportation ; d'autre part, le regroupement des industries dans le seul cadre national aurait pour conséquence de consolider le cloisonnement actuel des marchés.

- 2°) Or, justement, il importe de mettre fin à ce cloisonnement : jusqu'à présent, les producteurs d'électricité, qu'ils soient publics et privés, réservent une préférence importante, quand ce n'est pas une exclusivité complète, aux industries nationales; il faut qu'ils admettent progressivement l'ouverture des marchés.

- 3°) Ces regroupements ne doivent cependant pas aboutir à fausser la concurrence. Celle-ci doit au contraire être stimulée, estime la Commission, qui, gardienne du Traité, veillera au respect des règles qu'il prévoit en la matière.

- 4°) Enfin, il faudra éviter que des accords entre entreprises étrangères et européennes ne fassent obstacle à la réalisation des objectifs précédents. En particulier, il faudra veiller à ce que de tels accords n'aboutissent pas, dans la pratique, à maintenir ou à renforcer le cloisonnement des marchés nationaux.

LA RECHERCHE DANS LE CADRE DE LA CECA.- L'encouragement de la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier ainsi que la sécurité du travail dans ces industries font l'objet des dispositions de l'art. 55 du Traité CECA. Il devra dorénavant s'effectuer en harmonie avec les efforts menés par la Communauté dans le domaine de la coopération scientifique et technologique européenne sur la base du rapport élaboré par le Groupe Aigrain, tout en respectant les intérêts spécifiques de la recherche sectorielle dans les domaines charbonniers, sidérurgiques et sociaux. A cet effet, la Commission a élaboré de nouvelles orientations à moyen terme de la recherche dans le cadre de la CECA.

Les objectifs généraux de cette recherche seront déterminés par la conception de la politique économique à moyen terme, de la politique sociale et de la politique générale de la recherche. Ses objectifs particuliers, élaborés au titre de l'art 46 du Traité CECA, seront fonction des perspectives à moyen terme de développement de l'industrie charbonnière et de la sidérurgie de la Communauté ainsi que de la sauvegarde de la santé et de la sécurité de leurs travailleurs. Ces objectifs devront servir de base en collaboration avec les industries et les instituts spécialisés dans la recherche charbonnière et sidérurgique, et après consultation des différentes institutions intéressées à la recherche sociale - à l'élaboration de programmes de recherche à moyen terme par secteurs.

De tels programmes sont actuellement en cours de préparation. Enfin, les programmes de recherche CECA devront être confrontés avec les projets en cours ou étudiés dans les différents Etats membres et dans le cadre de la coopération scientifique européenne. La Commission s'efforcera d'accélérer la procédure d'octroi des aides et d'améliorer, dans toute la mesure du possible, la diffusion des connaissances acquises par les recherches financées à partir du prélèvement CECA.

En présentant ces nouvelles orientations au Comité consultatif de la CECA, M. Colonna, responsable au sein de la Commission des questions industrielles, a rappelé que les aides totales versées jusqu'à présent par la CECA à la recherche dans les domaines intéressant le Traité de Paris ne représentent que 5% environ des dépenses de recherche totales effectuées dans le même domaine sur le plan national par les six pays membres. Cependant, pour juger de l'efficacité des aides accordées, il faut tenir compte de leur effet multiplicateur, et aussi du fait que la recherche communautaire a habitué les instituts et chercheurs de la Communauté à coopérer entre eux. Les résultats obtenus ont ainsi largement dépassé l'intervention directe de la Communauté.

FIXATION D'UN PRIX INDICATIF POUR LE CHARBON A COKE.- A l'issue d'un débat sur la situation actuelle du marché du charbon à coke et du coke de four dans la Communauté, M. Haferkamp, responsable à la Commission des problèmes énergétiques, a annoncé la fixation prochaine d'un prix indicatif pour le charbon à coke importé. Ce prix qui servira de repère pour les alignements que les producteurs communautaires pourront faire dans le cadre de la décision 1/70 relative à l'aide en faveur du charbon à coke et du coke destinés à l'industrie sidérurgique. Cette décision laisse en effet à la Commission la possibilité de fixer de tels prix indicatifs, mais cette possibilité n'a pas encore été utilisée jusqu'à présent.

Depuis que l'expansion considérable et persistante de la production sidérurgique a provoqué certaines tensions sur le marché du charbon à coke, les producteurs charbonniers et la Commission ont cependant dû faire la constatation que les prix CIF demandés pour le charbon d'importation en provenance des Etats-Unis sont en augmentation, alors que les alignements s'effectuent toujours sur les anciens prix, qui étaient nettement plus bas que les prix intérieurs de la Communauté. Aujourd'hui, le rapport de prix s'est inversé dans de nombreux cas ou, du moins, la différence de prix s'est considérablement amenuisée. Les sacrifices d'alignement devraient donc diminuer d'autant, car ils ne devraient représenter que l'écart existant entre les prix intérieurs et les prix rendus du charbon d'importation. Autrement, l'aide au charbon à coke prévue dans la décision 1/70 finirait par bénéficier pour sa plus grande part aux producteurs sidérurgiques, ce qui n'est pas le but poursuivi et n'a d'ailleurs aucune justification à un moment où les recettes des producteurs d'acier de la Communauté atteignent des niveaux battant tous les records antérieurs.

Afin de pouvoir se faire une idée exacte du niveau moyen des prix CIF demandés actuellement par les exportateurs de charbons à coke américains, la Commission a procédé à une enquête qui a montré que non seulement les prix stipulés dans les nouveaux contrats de livraison sont notablement plus élevés qu'il y a quelques mois encore, mais que les prix des anciens contrats en cours d'exécution ont également été relevés. Interrogés sur le niveau du prix indicatif qu'ils considéraient comme acceptable, les intéressés ont indiqué une fourchette entre \$ 16 (producteurs sidérurgiques) et \$ 19 (certains producteurs charbonniers). La Commission va se décider très vite, sans tenir compte toutefois des offres (toujours relativement basses) des exportateurs de charbon dans les pays à commerce d'Etat, ni des offres parfois très élevées résultant des contrats SPOT.

La fixation du prix indicatif rétablira la transparence du marché du charbon à coke, car tous les alignements devront dorénavant sur ce prix, sauf lorsqu'un producteur pourra faire état d'une offre à prix moins élevée réellement existante.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 16 - ASSURANCES - Allemagne: GUARDIAN ROYAL EXCHANGE ASSURANCE se défait de TRANSATLANTISCHE VERSICHERUNGS. Belgique: Les accords COMMERCIAL UNION ASSURANCE/LA ROYALE BELGE.
- P. 16 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: ARMSTRONG développe sa filiale de Münster. Belgique: DESIGN & CONSTRUCTION EUROPE est filiale de l'I.D.C. GROUP LTD; UNITED INVESTORS & BUSINESS est à capital allemand; Nouvelle concentration au profit de CEMENTS D'OBOURG. France: NORD AGREGATS MARINS appartient à THE BRITISH DREDGING (HOLDINGS); THE RITZ HOTEL reprend les actifs d'AUXILIAIRE IMMOBILIERE. Italie: Les accords WEATHERALLS GREEN & SMITH/FIDUCIARIA MOBILIARE & IMMOBILIARE; ISTITUTO ROMANO DI BENI STABILI prend le contrôle absolu de READYMLX-ROMA.
- P. 18 - CHIMIE - Allemagne: Changement de contrôle chez THEODOR KOTTHOFF LACKFABRIKEN. Belgique: Association néerlandais-allemande dans BAYER-SHELL ISOCYANATES, et américano-belge dans BELGOCHIM. France: AMERICAN HOME PRODUCTS simplifie ses intérêts au profit d'O-CEDAR; Rétrocession par PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINTE-GOBAIN de certains actifs à PECHINEY.
- P. 19 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: WIBERA WIRTSCHAFTSBERATUNG devient membre d'ASSOCIATED EUROPEAN CONSULTANTS. France: INTERTEX est filiale de SIS CORP.
- P. 20 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: ROTORCRAFT FLUGSERVICE vendra des appareils soviétiques; Les accords SPORTAVIA PÜTZER/SCHEIDE FLUGZEUGBAU. Italie: Constitution définitive de TURBOMOTORI INTERNAZIONALE. USA: Une licence MESSERSCHMITT pour BOEING.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Belgique: Concentration au profit d'APPLICATIONS MECANIQUE & THERMIQUES. France: SOURIAU développe NOUVELLE DE CONNEXION. Grande-Bretagne: Les accords SPOORWEG SEIN INDUSTRIE/PYE T.V.T. Italie: Association germano-italienne dans OSRAM SUD. Suisse: WASSERETTE ferme sa filiale de Genève. USA: Une licence OERLIKON S.A.F. pour SAFETY ELECTRICAL.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: WEWAG prend la distribution de trois entreprises polonaises; Fermeture de CROSROL MASCHINENBAU. Belgique: ALCORN COMBUSTION ouvre une succursale à Bruxelles; RHEINISCHE STAHLWERKE simplifie certains intérêts. France: EXTRUSION PRESSWERKZEUGE s'installe à Rungis/Val-de-Marne; CEM prend le contrôle de C.I.M.T. LORRAINE; Concentration au profit d'AUBRY & CIE. Grande-Bretagne: LUFTOMATIC (U.K.) est à capital allemand. Inde: Elargissement des accords HERMANN KOLB/HINDUSTAN MACHINE TOOLS; Projets industriels pour M.A.N. Italie: MASSON SCOTT THRISSEL s'installe à Milan; USA: Les accords S.A.E.S. GETTERS/NORTON. Yougoslavie: Une licence MARTIN MERKEL pour PRVA PETOLETKA.
- P. 24 - EDITION - Allemagne: AXEL JUNCKER VERLAG passe sous contrôle américain. Espagne: Association germano-espagnole dans FONO REGISTRO. France: NUOVA EDITRICE STAMPA COMMERCIALE ouvre un bureau à Paris. Italie: Association américano-italienne dans LE SCIENZE. Pays-Bas: Naissance de VAN DE WIEL-LUYBEN.

- P. 25 - ELECTRONIQUE - Allemagne: ROBERT BOSCH obtient une licence de "teleplayers" E.V.R., et AG FÜR INDUSTRIE & VERKEHRSWESEN une licence de cassettes; Les accords SIEMENS/FERRANTI; COMPUTER INDUSTRIES ouvre une succursale indirecte à Stuttgart. Autriche: PHILIPS prend le contrôle d'ERNST KATZINGER. Espagne: TEXAS INSTRUMENTS ITALIA s'installe à Madrid. France: HOPT ELECTRONIC est à capital allemand, DIEBOLD COMPUTER LEASING à capital américain et CROSFIELD ELECTRONICS FRANCE à capital britannique; Les projets à Paris de COMPUTER DATA SYSTEMS INTERNATIONAL; NATIONAL SEMICONDUCTOR s'installe à Clamart/Hts-de-Seine; Première étape du regroupement CIE DES COMPTEURS/SCHLUMBERGER. Grande-Bretagne: NIXDORF COMPUTER s'installe à Londres. Portugal: Les projets de PAGE EUROPA.
- P. 28 - ENGINEERING - Inde: Une licence HEINRICH KOPPERS pour FERTILIZER CORP. OF INDIA. Italie: Constitution définitive de TECHNIPETROL.
- P. 28 - FINANCE - France: Les apports de SAINT-GOBAIN à SUEZ; Concentration au profit d'IMMOBILIERE PROVENCALE D'INVESTISSEMENTS. Grande-Bretagne: BANQUE DE PARIS ouvre une succursale à Londres. Italie: Concentration au profit de BANCA POPOLARE DI NOVARA. Luxembourg: Création d'OPPORTUNITY FUND OVERSEAS; ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE développe sa filiale de portefeuille.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: I.H.B. prend 25 % dans SCHLOSSBRAUEREI NEUNKIRCHEN. Belgique: C.P.C. INTERNATIONAL s'installe à Bruxelles; Réorganisation du capital de FRESH DRINKS; WATNEY MANN simplifie ses intérêts au profit de VANDENHEUVEL IXELBERG. France: Les accords PREVAL/UNION LAITIERE NORMANDE; Concentration au profit de SOCOMET. Grande-Bretagne: Les accords BISCUITERIE NANTAISE/INTERBRO. Italie: COBB BREEDING s'installe à Milan; UNILEVER simplifie ses intérêts au profit de S.A.G.E.S. Suède: UNILEVER prend le contrôle direct de BJÅRE INDUSTRIER. Pays-Bas: Concentration au profit de JACOBUS BOELEN; CROKLAAN prend le contrôle de "DE TOE-KOMST"; Concentration au profit de VECOMI.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: Association PIRELLI/DUNLOP/CONTINENTAL GUMMI-WERKE; USINES A TUBES DE LA MEUSE s'installe à Düsseldorf; Création d'OERLIKON SCHWEISDRAHT; NORD-DEUTSCHE AFFINERIE prend 50 % dans ERTEL, BIEBER & C<sup>o</sup>; Création d'ALFRED KORMANN & C<sup>o</sup>; AMERICAN TUBE & CONTROLS développe sa filiale de Hochdahl; Nouveaux actifs pour GEWERKSCHAFT CAROLUS MAGNUS. Belgique: FOSECO MINSEP LTD développe LIFERMEG. France: INDUSTRIA FRANCE est à capital belge, MODERNA VENDEE à capital suisse et INTERJOINT à capital allemand. Italie: Association italo-américaine dans METALCOLOR; Concentration au profit de FERRERO GIULIO. Pays-Bas: Création d'ALCAN EUROPE.
- P. 35 - MINES - Canada: Les accords PENARROYA/CADILLAC EXPLORATION. Niger: AGIP NUCLEARE et URANGESELLSCHAFT deviennent actionnaires de SOMAIR.
- P. 35 - PAPIER - Allemagne: Les apports d'EFKA-WERKE à ZELLSTOFFWERKE WALDHOF. Belgique: LITHOREX est à capital suédois; SCOTT PAPER simplifie certains intérêts au profit de sa filiale de Duffel; PAPETERIES DE GENVAL rationalise certains intérêts au profit de LES EMBALLAGES PAPIER-PLASTIC-ALUMINIUM. Canada: CELEURO N.V. devient actionnaire de COLUMBIA CELLULOSE. Italie: PARAGON ITALIA est à capital britannique; VAN DEN GRINTEN prend le contrôle de XIAT, et WIGGINS TEAPE celui de CI-ESSE; SVENSKA TÅNDSTICKS prend le contrôle de SCHÜPBACH CARONNO.
- P. 37 - PETROLE - Belgique: Concentration au profit de TEXACO BELGIUM. Italie: OXY PETROLI est filiale d'OCCIDENTAL PETROLEUM; HAMILTON BROTHERS s'installe à Rome.

- P. 38 - PHARMACIE - Belgique: Simplification des intérêts de BAXTER LABORATORIES. France: Les intérêts de BYK GULDEN dans LABORATOIRES NEGATOL.
- P. 38 - PLASTIQUES - Allemagne: WILHELM ANGER PLASTIC-CONSULTING est d'origine autrichienne. Belgique: SOUTHWEST CHEMICAL & PLASTICS s'installe à St-Josse-ten-Noode. France: UNITED INDUSTRIES FRANCE est à capital néerlandais; Association franco-anglaise dans SONATEX. Italie: PANTASOTE s'installe à Milan. Japon: Une licence ALEXANDER SCHOELLER pour MEIJU RUBBER. USA: MONTEDISON développe NOVAMONT.
- P. 40 - PUBLICITE - Allemagne: COMPTON ADVERTISING s'installe à Francfort; FEBRA ADVERTISING ouvre une succursale à Heidelberg; EURO-INTERFASHION est à capital franco-suisse. Belgique: THE GRISWOLD ESHLEMAN ouvre une succursale à Bruxelles.
- P. 40 - TEXTILES - Belgique: SCHIESSER s'installe à Schellebelle; DOLLFUS MIEG accroît sa participation dans TAS; Concentration au profit de BENELUX DES LAINES DE FRANCE. France: Concentration au profit d'ALBERT MASUREL & CIE. Grande-Bretagne: VOSSEN FROTTIER (U.K.) est à capital allemand. Italie: 3 SUISSSES FRANCE s'installe à Milan. Luxembourg: SCHWARTZ & KAHN installe une filiale de vente. Pays-Bas: Concentration au profit de SPONTOR TRICOTAGEINDUSTRIE.
- P. 42 - TOURISME - Belgique: AM. EX EXPRESS RESERVATION SERVICES ouvre une succursale à Bruxelles; BELGAVIA TRAVEL est filiale de BELGIAN AVIATION SERVICES.
- P. 43 - TRANSPORTS - Argentine: Les accords DEUTSCHE LUFTHANSA/AEROLINEAS ARGENTINAS. Belgique: AIR ALGERIE ouvre une succursale à Bruxelles. Italie: SEA-LAND SERVICE s'installe à Rome. Pays-Bas: ARNED SCHEEPVAART est à capital allemand.
- P. 43 - VERRE - Belgique: Concentration au profit de MARIEMONT. Israël: Les accords GLAVERBEL/PHOENICIA GLASS WORKS.
- P. 44 - DIVERS - Allemagne: INFEBO est créée pour la représentation de TRANSWORLDIA (programmes d'enseignement). Belgique: ORFEVRERIE CHRISTOFLE s'installe à Bruxelles. France: Accord technique TOUT INOX/CHABANNE, BRUGERE/FRANCE EXPORTATION/CUISINOX/DASSAUD (articles de table en acier).
-

ASSURANCES

(551/16) Le groupe COMMERCIAL UNION ASSURANCE C<sup>o</sup> LTD de Londres (cf. N<sup>o</sup> 521 p. 19) a renforcé ses liens avec plusieurs homologues aux Pays-Bas et en République Fédérale grâce à un accord de coopération réciproque conclu en Belgique - mais sans échange de participations minoritaires - avec LA ROYALE BELGE SA de Bruxelles (affiliée à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA) et notamment ses filiales "VIE-ACCIDENTS" et "INCENDIE & REASSURANCES".

Le groupe britannique est uni depuis 1969 par un accord d'échange d'assistance technique avec le groupe d'Amsterdam A.M.E.V.-MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN VERZEKERINGSMIJEN N.V. (cf. N<sup>o</sup> 550 p. 20), sur le type de celui qui le lie depuis 1964 avec les groupes de Munich MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT AG et de Berlin ALLIANZ VERSICHERUNGS AG - lesquels sont eux-mêmes unis par des participations croisées et des accords de coopération avec A.M.E.V. et LA ROYALE BELGE.

\*\* (551/16) Le groupe de Londres GUARDIAN ROYAL EXCHANGE ASSURANCE LTD (cf. N<sup>o</sup> 536 p. 32), héritier des filiales à Hambourg des compagnies GUARDIAN ASSURANCE C<sup>o</sup> et ROYAL EXCHANGE ASSURANCE dont la fusion lui a donné naissance en 1968, ALBINGIA LEBENSVERSICHERUNGS AG et TRANSATLANTISCHE VERSICHERUNGS AG (cf. N<sup>o</sup> 452 p. 16), a négocié la cession de la seconde (capital de DM 7,2 millions) au groupe de New York I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. N<sup>o</sup> 547 p. 21).

Celui-ci, qui possède déjà chez les Six une filiale d'assurances à Rome, acquise en 1968 (cf. N<sup>o</sup> 510 p. 19), INTERCONTINENTALE-CIA DI ASSICURAZIONI & RIASSICURAZIONI SpA, a lancé fin 1968 une offre publique visant la prise de contrôle du groupe HARTFORD FIRE INSURANCE C<sup>o</sup> (Hartford/Conn.), sixième de la branche I.A.R.D. aux Etats-Unis; mais, malgré son succès en Bourse, l'opération se heurte actuellement à l'opposition des autorités anti-trust. Dans le secteur des assurances, I.T.T. a notamment des intérêts dans les compagnies ITT-HAMILTON LIFE INSURANCE C<sup>o</sup>, ITT-LIFE INSURANCE C<sup>o</sup> OF NEW YORK, MIDWESTERN LIFE & HEALTH INSURANCE C<sup>o</sup>, THROP LIFE INSURANCE C<sup>o</sup> et ABBEY LIFE INSURANCE C<sup>o</sup> (anc. GREAT INTERNATIONAL LIFE INSURANCE C<sup>o</sup> d'Atlanta/Ga.), dont la dernière possède une filiale à Amsterdam, ABBEY LEVEN NEDERLAND N.V. (anc. INTERCONTINENTALE LEVENSVERZEKERING MIJ. N.V. - cf. N<sup>o</sup> 435 p. 19), et une autre à Londres.

BATIMENT. ET TRAVAUX PUBLICS

(551/16) Le groupe de dragage et extraction de sables et graviers THE BRITISH DREDGING (HOLDINGS) LTD de Cardiff/Wales (cf. N<sup>o</sup> 425 p. 13) a renforcé ses intérêts en France en créant à Calais, auprès de sa filiale STE FRANCAISE DE SABLES & GRAVIERS SA (cf. N<sup>o</sup> 351 p. 19), la firme affiliée STE NORD AGREGATS MARINS-N.A.M. SA (capital de F. 100.000), que préside M. J.C. Leroy.

La fondatrice, qui a pris pied fin 1964 en France (cf. N<sup>o</sup> 286 p. 19), possède deux autres filiales chez les Six : ALGEMENE ZAND- & GRINTHANDEL MIJ. ALZAGRI N.V. (Bruges) et CONTINENTALE ZAND & GRIND MIJ. (NEDERLAND) N.V. (Dordrecht).

\*\* (551/16) Membre en Belgique du groupe suisse HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS AG (Glarus), la compagnie CIMENTS D'OBOURG SA (Obourg/Mons) a poursuivi le renforcement de ses structures (cf. N<sup>o</sup> 550 p. 23) en absorbant son affiliée CIMENTS DE HAREN SA (Bruxelles), et en portant en conséquence son capital à FB 1,3 milliard.

\*\* (551/17) La firme de négoce métallurgique ERNST KOMROWSKI & C<sup>o</sup> AG de Hambourg (cf. N<sup>o</sup> 523 p. 32) a présidé à la création à Anvers de l'entreprise de construction immobilière UNITED INVESTORS & BUSINESS C<sup>o</sup> N.V. (capital de FB 1 million), que contrôle directement la filiale ERNST KOMROWSKI & C<sup>o</sup> BELGIUM N.V. (Anvers) ainsi que les sociétés OVERSEAS SHIPPERS N.V. (Anvers) et ERNST KOMROWSKI & C<sup>o</sup> AG (Zurich).

Animée par MM. Rudolf W. Seidel et E.P. Komrowski, la fondatrice possède à Anvers des intérêts dans plusieurs affaires métallurgiques ou de construction telles que ANTWERP STEEL EXPORT N.V. et INDUSTRIAL & BUILDING SUPPLY C<sup>o</sup> N.V.

\*\* (551/17) Le groupe de conseil en gestion immobilière de Londres WEATHERALL GREEN & SMITH (cf. N<sup>o</sup> 486 p. 20) a conclu à Rome avec la firme FIDUCIARIA MOBILIARE & IMMOBILIARE (succursales à Naples et Milan - cf. infra) une association analogue à celle qui le lie à Paris pour la réalisation de projets immobiliers à la société J. BOURDAIS & CIE SA.

Animée par M. Jacques Bourdais, celle-ci s'est en effet associée en 1969 à la société WEATHERALLS FRANCE SA de Paris (cf. N<sup>o</sup> 346 p. 18) au sein du "Groupement d'Intérêt Economique de l'Immobilier" BOURDAIS-WEATHERALL. Par ailleurs, avec la même société ainsi qu'avec la BANQUE DE LA HENIN SA, la STE FRANCAISE D'INVESTISSEMENT "VIVAX" SA et l'UNION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION IMMOBILIERE PRIVEE-C.U.I.P. SA notamment, elle compte parmi les récentes fondatrices à Paris de la compagnie d'investissements immobiliers ("Sicom") SICOMAX-STE IMMOBILIERE POUR LE COMMERCE DE L'INDUSTRIE SA (capital de F. 12 millions), que préside M. P. Duchesne de Lamotte et dont M. J. Bourdais est administrateur.

\*\* (551/17) Exploitant à Londres le "Ritz Hotel Picadilly", la compagnie THE RITZ HOTEL LTD a négocié, par l'intermédiaire de sa succursale de Paris, la reprise de la totalité des actifs de la STE AUXILIAIRE IMMOBILIERE SA (Paris) et, pour rémunérer ceux-ci (estimés bruts à F. 8,8 millions), a libéré intégralement son capital autorisé (£ 275.000). Cette opération lui donne des participations notamment dans la STE IMMOBILIERE DU 37 RUE CAMBON SA (Paris) et la STE DU DOMAINE DE LEVIGNEN SA.

\*\* (551/17) Filiale à 48,5 % à Rome du groupe BASTOGI-STA ITALIANA PER LE STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA de Florence (cf. n<sup>o</sup> 523 p.18), l'ISTITUTO ROMANO DI BENI STABILI SpA (cf. n<sup>o</sup> 509 p.33) a repris au groupe britannique READY MIXED CONCRETE LTD de Feltham/Mdx. (cf. n<sup>o</sup> 546 p.20) le contrôle absolu à Rome de l'entreprise de matériaux de construction en béton préaggloméré READYMIX-ROMA SpA (cf. n<sup>o</sup> 462 p.21).

Celle-ci (capital de Li. 200 millions), créée en 1963 par la filiale du groupe de Feltham à Milan, READY MIXED CONCRETE ITALIANA, avait pour actionnaire depuis l'origine la FIDUCIARIA MOBILIARE & IMMOBILIARE SpA de Rome (cf. supra), filiale d'ISTITUTO ROMANO DI BENI STABILI.

\*\* (551/17) Filiale à Münster du groupe américain ARMSTRONG CORK C<sup>o</sup> de Lancaster/Pa. (cf. n<sup>o</sup> 529 p.32), la société ARMSTRONG CORK INTERNATIONAL GmbH (capital de DM. 28,1 millions) va investir quelque DM. 60 millions dans la construction à son siège d'une usine de panneaux d'isolation acoustique et thermique à base de fibres minérales qui, dans une première étape de sa mise en service, début 1972, emploiera 250 personnes et approvisionnera, les marchés des Six, de Scandinavie, Suisse, Autriche, Afrique du Nord et Proche-Orient.

La société de Münster, qui importe actuellement ces matériaux de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, produit elle-même des matériaux d'isolation, revêtements de sol en vinyl et accessoires pour machines textiles.

\*\* (551/18) Spécialiste au Royaume-Uni de conception et réalisation d'ensembles immobiliers à usage industriel ou commercial, l'I.D.C. GROUP LTD (Stratford-upon-Avon) a installé à Bruxelles sa première filiale à l'étranger, DESIGN & CONSTRUCTION EUROPE SA (capital de FB. 1 million), avec pour premiers administrateurs MM. A. Hicks, P. Wormald, E. Roberts, L. Witthing et P. Rogowski.

CHIMIE

(551/18) Le groupe AMERICAN HOME PRODUCTS CORP. de New York (cf. n° 533 p.19) a décidé de rationaliser ses intérêts en France dans le secteur des produits chimiques d'entretien et de ménage au profit de son affiliée de Choisy-le-Roi/Val-de-Marne O-CEDAR SA (cf. n° 317 p.25) qui, animée par M. de Navacelle, absorbera les firmes de Paris PRODUITS JEX SA et NEDAL SA (actif global de plus de F. 11 millions) et portera en conséquence son capital à F. 2,72 millions.

Le groupe américain a de nombreuses filiales et affiliées en France, notamment : AYERST INTERNATIONAL SA de Paris (anc. STE FRANCAISE DE CHIMIE INDUSTRIELLE & BIOLOGIQUE SA - cf. n° 458 p.32), ANC. ETS DUCHAPT-CARON SA (Montrouge/Hauts-de-Seine), LABORATOIRES LEPRESTRE (Paris et Houilles/Yvelines), LABORATOIRES AUCLAIR SA (Montrouge), LABORATOIRES WYETH-BYLA SA (Paris), STE CHIMIQUE WYETH SA (Paris), LABORATOIRES BISMUPHARM SA (Montrouge), etc...

\*\* (551/18) L'association récemment nouée (cf. n° 540 p.19) entre les groupes allemand FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 549 p.22) et anglo-néerlandais ROYAL-DUTCH SHELL de Rotterdam (cf. n° 547 p.36) pour la fabrication d'isocyanate et polyuréthane dans une usine à construire à Anvers sur un terrain appartenant à la filiale BAYER N.V. du premier, s'est matérialisée avec la création à parité de la société BAYER-SHELL ISOCYANATES N.V. (Anvers).

Au capital de FB. 100 millions, celle-ci est dirigée par M. Theo Pirenne, et la part néerlandaise y est directement détenue par la compagnie SHELL PETROLEUM N.V. (La Haye) en association symbolique avec ses compagnies soeurs LICHT & KRACHT MIJ. N.V. et NEDERLANDSCHE INTERNATIONALE INDUSTRIE- & HANDEL MIJ. N.V. (toutes deux de La Haye).

\*\* (551/18) Membre depuis peu (cf. n° 544 p.21) du groupe de chimie minérale et organique RHONE-POULENC SA de Paris (cf. n° 546 p.30), la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 548 p.19) a rétrocédé sa branche "Produits fluorés minéraux" ainsi que son usine de Salindres/Gard à la CIE PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. n° 550 p.38).

Née en 1959 d'une association paritaire entre PECHINEY et CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly (cf. infra "Verre"), la société cédante est passée courant 1969 sous le contrôle à 51 % de RHONE-POULENC, mais est restée affiliée pour respectivement 10 % et 39 % à ses fondatrices.

\*\* (551/19) Associés personnellement responsables de l'entreprise allemande de laques et vernis SPIES-HECKER & C<sup>o</sup> KG de Köln-Raderthal (cf. n<sup>o</sup> 503 p.20), MM. Fritz, Adolf et Rolf J. Hecker et Heinz Probst sont devenus associés de l'entreprise de laques pour le bâtiment et l'industrie, dispersions "Tekalit" et peintures spéciales THEODOR KOTTHOFF LACKFABRIKEN de Cologne (usines au siège et à Friedberg/Hess.), jusqu'ici propriété de M. Theodor Kotthoff.

SPIES-HECKER possède notamment à l'étranger une filiale commerciale quasi-absolue à Milan, ITALPERMANAL Srl (capital de Li. 0,9 million), que préside M. Heinz Probst.

\*\* (551/19) Les groupes américain PHILLIPS PETROLEUM C<sup>o</sup> de Bartlesville/Okla. (cf. n<sup>o</sup> 538 p.32) et belge PETROFINA SA de Bruxelles (à travers sa filiale ETMOFINA SA - cf. n<sup>o</sup> 503 p.33) se sont associés pour construire en Belgique (Feluy/Hainaut) un complexe pétrochimique pour polystyrène et produits chimiques associés, doté d'une capacité initiale de 45.000 t./an (pouvant être portée à 100.000 t.) et réclamant un investissement de FB. 5 milliards.

Cette unité, qui sera ensuite complétée par des installations permettant la production de 225.000 t./an de styrène, sera approvisionnée en pétrole (par pipe-line) par la filiale commune d'Anvers PETROCHIM N.V. (cf. n<sup>o</sup> 452 p.17), et elle sera exploitée par une autre filiale commune, la nouvelle BELGOCHIM SA (Feluy), dont le capital (FB. 100 millions) est partagé pour 45 % chacun par les deux partenaires, le solde allant à PETROCHIM.

#### CONSEIL ET ORGANISATION

(551/19) Propriété d'intérêts belges, la compagnie de Panama SERVICE INDUSTRIES SYSTEMS-SIS CORP. s'est donnée à Paris une filiale à 80 % INTERTEX Sarl (capital de F. 20.000), ayant pour objet toutes études de marketing et tout conseil de vente, et où ses associés sont, avec 10 % chacun, M. et Mme Charles Russel (gérant).

\*\* (551/19) La firme de conseil en organisation et contrôle fiduciaire WIBERA WIRTSCHAFTSBERATUNG AG de Düsseldorf est devenue membre du groupement européen AEC-ASSOCIATED EUROPEAN CONSULTANTS (Bruxelles).

Celui-ci, qui a créé en mars 1969 la société de conseil en concentrations industrielles et commerciales ASSOCIATED EUROPEAN CONSULTANTS (MERGERS), rassemble les entreprises ALBERTO GALGANO & ASSOCIATI Sas (Milan), SORCA-STE DE RECHERCHE OPERATIONNELLE & D'ECONOMIE APPLIQUEE SA de Bruxelles (cf. n<sup>o</sup> 195 p.22), ORGANISATION Y. BOSSARD & P. MICHEL SA de Paris (cf. n<sup>o</sup> 466 p.23), VAN DER BUNT & C<sup>o</sup> N.V. d'Amsterdam (présente en Belgique avec la filiale VAN DER BUNT & C<sup>o</sup> BELGIE de Winksele) ainsi que les firmes associées de Londres HAROLD WHITEHEAD & PARTNERS LTD et LOCKYER & PARTNERS LTD.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(551/20) La compagnie aéronautique allemande MESSERSCHMITT-BÖLKOW-BLOHM GmbH d'Ottobrunn (cf. n° 531 p.26) a accordé à la VERTOL DIVISION du groupe américain THE BOEING C° de Seattle/Wash. (cf. n° 523 p.20), son actionnaire pour 9,7 %, une licence de fabrication et de vente (notamment aux Etats-Unis et au Canada) de son hélicoptère "BO 105".

La compagnie allemande, qui a récemment transformé en société de gestion sous le nom de RAULINO-TREUHAND- & VERWALTUNGS AG sa filiale MESSERSCHMITT AG (Munich), a pour autres actionnaires, outre la famille Blohm (27,1 %), MM. Willy Messerschmitt (23,3 %) et Ludwig Bölkow (14,6 %), les groupes français STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA (9,7 %) et allemand SIEMENS AG de Berlin et Munich (9,1 %) et la BAYERISCHE LANDESANSTALT FÜR AUFBAUFINANZIERUNG de Munich (6,5 %).

\*\* (551/20) Les constructeurs allemands de moto-planeurs SPORTAVIA PÜTZER GmbH & C° KG de Bonn (cf. n° 537 p.18) et SCHEIBE FLUGZEUGBAU GmbH de Dachau/Munich (cf. n° 517 p.21) ont conclu un accord d'étroite coopération à l'échelle internationale, élargissant ainsi leur accord pour le développement et la construction en commun du planeur à moteur SFS 31 "Milan".

La première est affiliée pour 50 % à la compagnie aéronautique RHEIN-FLUGZEUGBAU GmbH (Mönchengladbach), filiale à 65 % du groupe aéronautique germano-néerlandais ZENTRAL-GESELLSCHAFT VFW-FOKKER mbH de Düsseldorf (cf. n° 547 p.21) à travers VFW-VEREINIGTE FLUG-TECHNISCHE WERKE GmbH (Brême), et elle construira avec elle le bi-place SF 25 B "Falke" de son nouveau partenaire. Celui-ci possède en Italie une licenciée pour son moto-planeur SF 25 B, AERONAUTICA UMBRA SpA (Foligno).

\*\* (551/20) MM. Guido Focacci, directeur de la Division aéronautique de la compagnie ALFA ROMEO SpA (groupe I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE), préside la nouvelle TURBOMOTORI INTERNAZIONALE SpA (cf. n° 550 p.25), définitivement créée à Rome au capital de Li. 150 millions sous la direction de M. Gyarfás, directeur technique en Italie du groupe GENERAL ELECTRIC C° (New York).

La nouvelle affaire, qui reste ouverte à des groupes autres que ses fondateurs, est née d'une initiative paritaire entre GENERAL ELECTRIC, FIAT et ALFA ROMEO.

\*\* (551/20) Nouvellement formée en République Fédérale, la société ROTORCRAFT FLUGSERVICE GmbH (Celle) a pour objet la vente sur les marchés allemand et autrichien de l'avion d'affaires "YAK-40" et de l'hélicoptère "Ka-26" de l'entreprise soviétique d'exportations aéronautiques v/o AVIAEXPORT (Moscou).

Ses fondateurs ont été MM. Rolf Bollmann (Blomberg) et Werner Engelking, gérant-propriétaire de l'entreprise CELLER EISENBAU ENGELKING KG STAHLBLECHBAU de Celle (capital de DM. 2,1 millions), qui réalise avec quelque 200 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 20 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(551/21) La filiale à Milan OSRAM-STA RIUNITE OSRAM EDISON CLERICI SpA (cf. n° 477 p.20) de la compagnie allemande de tubes et lampes d'éclairage OSRAM GmbH (Munich) s'est associée à parité avec la compagnie de portefeuille de Rome INSUD-NUOVE INITIATIVE PER IL SUD SpA (groupe public E.F.I.M. - cf. n° 517 p.29) pour édifier à Bari une usine de lampes électriques qui sera exploitée par une filiale commune à Bari, OSRAM SUD SpA (capital autorisé de Li. 1 milliard), dirigée par MM. A. Busch, R. de Zerbi, A.W. Prinzing, P. Sette et L. Tarziani.

La fondatrice allemande appartient aux groupes SIEMENS AG de Berlin (42,7 %), AEG-TELEFUNKEN AG de Francfort (35,7 %) et GENERAL ELECTRIC C° de New York (21,4 %). Elle a des filiales ou affiliées en Belgique, France, Suisse, Suède, Grèce, Espagne, Portugal, Danemark, Finlande, etc...

\*\* (551/21) Spécialiste de matériels électriques (relais, disjoncteurs, pupitres de commandes, etc...) de signalisation automatique et commande (aiguillage, feux, passages non gardés) de voies ferrées, la firme néerlandaise SPOORWEG SEIN INDUSTRIE-S.S.I. N.V. (Utrecht et 's-Gravenhage) a confié sa représentation au Royaume-Uni et dans plusieurs pays étrangers à la firme de Cambridge PYE T.V.T. LTD, affiliée pour 60% au groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven à travers PYE OF CAMBRIDGE LTD (cf. infra "Electronique").

S.S.I., qui occupe 150 personnes, est animée par MM. A.A. Potjer et P. Harkema et possède une filiale à Alkmaar, NEDERLANDSE MACHINEFABRIEK "ALKMAAR" N.V., appartient elle-même au groupe PHILIPS.

\*\* (551/21) Récemment créée à Boulogne-Billancourt, au capital de F. 20.000, sur l'initiative du groupe français de matériels électriques de précision et composants électroniques SOURIAU & CIE SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. n° 518 p.23), la STE NOUVELLE DE CONNEXION Sarl, que gère M. R. Fenclon, a élevé son capital à F. 1 million pour rémunérer l'acquisition du Département "Connexion" (marque "Etmas") de l'UNION METALLURGIQUE D'ASNIERES UMAS SA (Argenteuil/Val d'Oise).

Spécialisée dans l'appareillage électrique, cette dernière a participé en mars 1969, en association avec la STE ALGERIENNE DE NAVIGATION CHARLES SCHIAFFINO & CIE Sca, à la création à Paris de la CIE GENERALE D'HYDROAVIATION SA (capital de F. 102.700) qui, présidée par M. J. Brunhes, a pour objet tous travaux d'études et de recherche sur les transports par hydravions de tous tonnages.

\*\* (551/21) L'entreprise d'appareillages électriques, électromécaniques, électroniques et aérauliques THYS & C° N.V. d'Anvers (cf. n° 313 p.23) a fusionné ses affiliées APPLICATIONS MECANIQUES & THERMIQUES SA d'Anvers (anc. Meslin L'Evêque) et INTERNATIONAL ELECTRONIC SERVICE-INES N.V. - toutes deux affiliées également à la société ELECTRO METAL Pvba d'Anvers (cf. n° 110 p.25) - au profit de la première, dont le capital a été porté à FB. 25 millions et qui a repris la raison sociale de la seconde.

\*\* (551/21) Affiliée au groupe canadien HAMILTON COTTON C° LTD (Hamilton/Ont.), la compagnie néerlandaise WASSERETTE N.V. de Diemen (cf. n° 545 p.38) a mis en liquidation son affiliée de Genève WASSERETTE SA (capital de F. 0,5 million), spécialisée dans le négoce de machines à laver et séchoirs.

\*\* (551/22) Membre à Paris du groupe suisse BROWN BOVERI & C<sup>o</sup> AG (Baden/Argovie) à travers la compagnie MASCHINENFABRIK OERLIKON AG (cf. n<sup>o</sup> 550 p.28), la société OERLIKON S.A.F. (cf. n<sup>o</sup> 458 p.24) a accordé à la compagnie américaine SAFETY ELECTRICAL C<sup>o</sup> (New Haven/Conn.) une licence de fabrication de groupes convertisseurs et de systèmes de régulation - utilisables notamment pour la construction actuellement en cours du métro de San Francisco.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(551/22) L'entreprise allemande EXTRUSION PRESSWERKZEUGE GmbH de Hausen (cf. n<sup>o</sup> 525 p.21) s'est dotée à Rungis/Val-de-Marne d'une filiale de production et négoce d'outillages pour la transformation métallurgique, EXTRUSION FILIERES (FRANCE) EXCO-F Sarl (capital de F. 0,4 million), que gère M. Léon Rechter.

La fondatrice, filiale de la compagnie canadienne EXTRUSION MACHINE C<sup>o</sup> LTD (Toronto/Ontario), compte parmi ses autres associés MM. Ernst Wolf (Bâle) et Walter Schuhmacher, son gérant.

\*\* (551/22) Membre à Londres du groupe THE MOLINS ORGANISATION LTD à travers sa filiale MASSON SCOTT THRISSEL LTD (cf. n<sup>o</sup> 481 p.25), la compagnie MASSON SCOTT THRISSEL ENGINEERING LTD, spécialiste des machines et presses pour l'industrie de l'emballage et du carton ondulé, a formé à Milan une filiale commerciale, MASSON THRISSEL SERVICES Srl (capital de Li. 900.000), dirigée par M. Roderick Shearer.

La fondatrice a transformé en 1969 sa filiale de Groningue LANGSTON OVERZEE N.V., acquise en 1968 du groupe HARRIS-INTERTYPE CORP. de Cleveland (cf. n<sup>o</sup> 469 p.24), en MASSON SCOTT THRISSEL OVERZEE N.V.

\*\* (551/22) Spécialiste en République Fédérale de machines-outils (notamment fraiseuses) et réalisant avec 500 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 20 millions, la société HERMANN KOLB GmbH MASCHINENFABRIK (Köln-Ehrenfeld) a élargi l'accord de licence qui la lie depuis 1958 à l'entreprise publique indienne HINDUSTAN MACHINE TOOLS LTD (Bengalore), dont elle distribue également depuis deux ans une partie des fraiseuses.

Cette entreprise est également licenciée (cf. n<sup>o</sup> 511 p.25) de la Division RENAULT MACHINES-OUTILS de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt (cf. n<sup>o</sup> 550 p.21).

\*\* (551/22) Filiale absolue à Disseldorf-Haltheusen du groupe de New York HUNTER DOUGLAS INC. à travers la société canadienne HUNTER DOUGLAS INC. INTERNATIONAL LTD (Pointe Claire/Quebec), la compagnie mécanique WESTDEUTSCHE WERKZEUGMASCHINEN (WEWAG) GmbH (cf. n<sup>o</sup> 540 p.14) a conclu un accord de coopération en matière de développement, construction et vente de machines-outils avec les entreprises polonaises WAFUM, PO-REBA et RASAMET (Varsovie), dont elle commercialisera notamment les machines-outils chez les Six, en Suisse et Grande-Bretagne.

WEWAG domicilie la succursale SOAG VERPACKUNGSMASCHINEN récemment ouverte en République Fédérale par la filiale de Londres SOAG MACHINE TOOLS LTD (cf. n<sup>o</sup> 439 p.26) du groupe américain - laquelle est licenciée depuis peu des machines de collages du groupe EX-CELL-O CORP. de Detroit (cf. n<sup>o</sup> 545 p.25).

\*\* (551/23) Représenté en Italie par une filiale sous son nom à Corciso/Milano (cf. n° 529 p.27), le groupe américain NORTON C° de Worcester/Mass. (cf. n° 540 p.33) a conclu à Milan avec la SOC. APPARECCHI ELETTRICI & SCIENTIFICI-S.A.E.S. GETTERS SpA (capital de Li. 0,5 milliard) un accord assurant à sa Division "VACUUM & METAL" (Newton/Mass.) la distribution exclusive aux Etats-Unis des pompes spéciales à haut vide pour laboratoires et industries produites par cette société.

Animée par M. Paolo della Porte, cette dernière a pénétré en 1967 sur le marché britannique en y installant une affiliée commerciale, GETTERS (G.B.) LTD (capital de £ 5.000).

\*\* (551/23) En association avec plusieurs de ses actionnaires privés français, la CEM-CIE ELECTRO-MECANIQUE SA, membre à Paris du groupe mécanique et électrique suisse BROWN BOVERI & CIE AG (cf. n° 550 p.29), s'est assurée le contrôle à Neuilly/Hauts-de-Seine de la CIE INDUSTRIELLE DE MATERIEL DE TRANSPORTS (C.I.M.T.-LORRAINE) SA.

Celle-ci - qui a récemment (cf. n° 532 p.28) fait apport de son contrôle sur la STE DES REMORQUES SEMI-REMORQUES & CITERNES TRAILOR SA (Neuilly) et la société BAJ & FOND Sarl (Lyon) ainsi que de son usine de matériel non-ferroviaire de Lunéville/M. & M. au groupe américain FULLMAN INC. (New York) - est essentiellement spécialisée dans la construction de voitures pour chemins de fer et métro dans son usine de Valenciennes/Nord (1.200 salariés).

\*\* (551/23) Membre du groupe allemand HANIEL (cf. n° 549 p.36) à travers la compagnie GÜTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN (Nuremberg), l'entreprise mécanique M.A.N.-MASCHINENFABRIK-AUGSBURG-NÜRNBERG d'Augsbourg (cf. n° 546 p.35) se propose d'ériger une usine de camions en Inde - pays où elle dispose déjà d'une petite usine de montage produisant certaines pièces pour camions (12.000 unités vendues jusqu'ici dans ce pays).

Au capital de DM. 170 millions, M.A.N. a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 2,35 milliards avec plus de 36.000 salariés.

\*\* (551/23) L'entreprise aéraulique de Mannheim LÜFTOMATIC GES. FÜR LÜFTUNGS- & KLIMATECHNIK mbH s'est dotée d'une filiale à Londres, LÜFTOMATIC (U.K.) LTD (capital de £ 2.000), que dirige M. Heinz Baus, son propre gérant.

Les équipements d'aération et climatisation de la fondatrice sont commercialisés en Suisse par la société LÜFTOMATIC AG de Thun/Berne (capital de FS. 50.000), dont l'administrateur est M. Heinz Scholl.

\*\* (551/23) La firme américaine d'appareils générateurs d'énergie ou de chaleur (électriques, à huile, au gaz, au charbon, etc...) ALCORN COMBUSTION C° (Wilmington/Del.) a pris pied chez les Six avec l'ouverture à Bruxelles d'une succursale dont la direction incombe à M. John J. Griffin.

\*\* (551/23) Une rationalisation des intérêts en Belgique du groupe sidérurgique et mécanique d'Essen RHEINISCHE STAHLWERKE (cf. n° 546 p.41) a entraîné l'absorption de sa filiale (à travers RHEINSTAHL HENSCHEL AG de Kassel) HENSCHEL BELGIE N.V. (Wilrijk) par la société HENSCHEL ENGINEERING SA (Wilrijk), qui a en conséquence porté son capital à FB. 60 millions.

\*\* (551/23) Aux termes d'un accord de licence conclu entre les entreprises allemande MARTIN MERKEL KG (Hambourg) et yougoslave PRVA PETOLETKA, la seconde produira à partir de fin 1970 certains matériels hydrauliques (notamment joints et emboutis) de la première.

\*\* (551/24) Constituée en 1966 (cf. n° 392 p.23) pour la représentation en République Fédérale du constructeur britannique de machines textiles CARDING SPECIALISTS C° LTD (Halifax), la compagnie CROSROL MASCHINENBAU GmbH de Gosbach (capital de DM. 20.000) a été mise en liquidation, et M.R.A. Rust désigné pour en être liquidateur.

\*\* (551/24) La concentration récemment décidée (cf. n° 537 p.23) au sein du groupe BENQUET-BOYOVAL & CIE SA de Paris est devenue effective au profit de la firme de découpage de métaux AUBRY & CIE SA (Paris) : après avoir absorbé sa filiale LABBE SA (St-Florent-sur-Cher/Cher), celle-ci, en rémunération d'actifs bruts estimés à F. 9 millions, a porté son capital à F. 3 millions.

EDITION

\*\* (551/24) Le groupe SCIENTIFIC AMERICAN INC. de New York (cf. n° 468 p.29) a conclu à Milan avec la compagnie ETAS KOMPASS SpA - membre du groupe I.P.C.-INTERNATIONAL PUBLISHING CORP. LTD de Londres (cf. n° 535 p.25), en cours d'absorption-fusion avec le groupe REED PAPER GROUP LTD dont il est actionnaire pour 27 % - une association paritaire ayant donné naissance à la firme LE SCIENZE SpA (Milan), au capital autorisé de Li. 150 millions. Présidée par M. Donald H. Miller Jr et dirigée par M. Antony P.M. Severn, celle-ci se consacrera à l'édition de revues scientifiques, matériels éducatifs, etc...

\*\* (551/24) Filiale paritaire à Hambourg des groupes SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. n° 550 p.31) et PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. infra, p.26) la maison d'éditions musicales DEUTSCHE GRAMMOPHON GmbH a participé à la formation à Madrid d'une affaire à même vocation, FONOGRAFIA SA (capital de Ptas. 5 millions), en association pour le solde avec la société FONOGRAFIA SA (Madrid).

\*\* (551/24) La maison de Milan NUOVA EDITRICE STAMPA COMMERCIALE Srl (cf. n° 313 p.22), qui édite notamment le quotidien "Il Sole-24 Ore" - imprimé à Milan par l'entreprise EDITORIAL Sas sous la direction de M. Vincenzo Ferrari - a ouvert à Paris un bureau rédactionnel que dirige M. Ivan Arnaldi.

\*\* (551/24) Ancien propriétaire de la maison d'édition de New York FREDERICK A. PRAEGER INC., qu'il a cédée au groupe de Chicago ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA INC. (cf. n° 362 p.21), M. Frederick A. Praeger a acquis à Munich la firme AXEL JUNCKER VERLAG, jusqu'ici propriété de M. Olaf Paeschke, et l'a aussitôt transformée en AXEL JUNCKER VERLAG GmbH (capital de DM. 200.000).

Cette affaire, qui a une filiale à Zurich, AXEL JUNCKER VERLAG AG, est ainsi devenue société-soeur de la société de portefeuille de Vienne FREDERICK A. PRAEGER GmbH (capital de Sch. 400.000).

\*\* (551/24) Une concentration aux Pays-Bas entre les maisons d'édition et impression DRUKKERIJ VAN DE WIEL & C° (Arnhem) et DRUKKERIJ LUYBEN N.V. (Den Bosch) a donné naissance à la firme VAN DE WIEL-LUYBEN N.V., qui occupe 45 personnes et est dirigée par MM. F.E. Beerends et J. Luyben.

ELECTRONIQUE

(551/25) La manufacture allemande de composants électroniques (condensateurs, résistances, interrupteurs, etc...) R. & E. HOPT KG ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE de Rottweil/Neckar (cf. n° 532 p.30) a constitué en France une filiale, HOPT ELECTRONIC Sarl (Ribeauvillé/Haut Rhin), qui, au capital de F. 50.000 et avec pour gérant M. Victor Lihrmann, exploitera l'usine qu'elle a décidé en 1969 d'y installer (cf. n° 518 p.27).

La nouvelle affaire reprendra l'atelier provisoire (50 ouvriers) déjà ouvert à Ribeauvillé par sa fondatrice, et elle produira en 1972 avec 200 salariés des accordeurs son/image pour téléviseurs.

\*\* (551/25) Mis au point par le groupe de New York CBS-COLUMBIA BROADCASTING SYSTEM INC. et exploité sur les marchés non-américains par la société de Londres E.V.R. PARTNERSHIP LTD - filiale 50/30/20 de CBS, d'I.C.I.-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (Londres) et de CIBA AG de Bâle (qui y a associé sa filiale britannique, absolue depuis peu, ILFORD LTD d'Ilford/Essex pour la fabrication de bandes "images et sons"), le procédé "E.V.R.-Electronic Video Recording" (cf. n° 542 p.27), qui permet, grâce au branchement d'un "téléplayer", la projection sur un écran de télévision de films en cassettes, a fait l'objet de deux accords en République Fédérale :

1) Le groupe électrique et électronique de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH (cf. n° 545 p.33) détient désormais une licence de "téléplayers" et fera fabriquer ces appareils par sa filiale FERNSEH GmbH (Darmstadt); 2) le holding de Francfort AG FÜR INDUSTRIE & VERKEHRSWESEN (cf. n° 533 p.25) détient une licence de cassettes et les fera produire par une affaire à créer conjointement (75/25) avec BOSCH, ce dernier en assurant la commercialisation tandis que son partenaire assurera celle des bandes.

Le procédé E.V.R. est exploité en Suisse par le groupe de Lausanne EDITIONS RENCONTRE SA, qui a constitué à cet effet à son siège la société CADIA-COMMUNAUTE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION AUDIOVISUELLE SA (capital de FS. 5 millions), en association avec les groupes CIBA et J.R. GEIGY SA (Bâle). CADIA a dernièrement créé à son tour la société PRODUCTIONS TELEVISION RENCONTRE SA (capital de FS. 2 millions), qui, présidée par M. Pierre de Muralt, a pour objet la création, la production et l'exploitation de films et autres systèmes audio-visuels, notamment grâce à l'utilisation du procédé E.V.R.

\*\* (551/25) Spécialisée dans les appareils électroniques "Micrex", "Autoflox", "Etchomatic", etc... pour industrie graphique, clicherie et photogravure, et représentée jusqu'ici en France par la STE BOUCHERY & MINCEL SA de St-Maur-des-Fossés/Val-de-Marne (cf. n° 502 p.29), la compagnie de Londres CROSFIELD ELECTRONICS LTD (cf. n° 468 p.30) s'est donnée à Paris une filiale commerciale, CROSFIELD ELECTRONICS FRANCE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Victor Emery.

Présidée par M. Jean Mincel, administrateur de la nouvelle affaire, BOUCHERY & MINCEL, qui est née de la fusion en 1967 des firmes BOUCHERY (Wavrin/Nord) et MINCEL & CIE (St-Maur), est affiliée aux sociétés DEBERNY PEIGNOT SA (Paris) et STE D'ETUDES & DE DEVELOPPEMENT SA (groupe ROTHSCHILD SA). La compagnie britannique possède une filiale en République Fédérale (Bad Hombourg) depuis fin 1968 (cf. n° 496 p.29) et une autre à New York; elle dispose également de succursales à Milan et à Berne.

\*\* (551/26) Le groupe d 'Eindhoven PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. (cf. n° 550 p.31) a transformé en contrôle à 60 % sa participation de 40 % à Vienne - acquise début 1969 (cf. n° 494 p.26) à travers sa filiale PHILIPS GmbH (Vienne) récemment rebaptisée ÖSTERREICHISCHE PHILIPS INDUSTRIE GmbH (cf. n° 546 p.25) - dans l'entreprise ERNST KATSINGER, FACHUNTERNEHMEN FÜR MODERNE BÜROTECHNIK AG. Spécialisée dans le négoce d'installations de traitement de l'information, ordinateurs de bureau, machines comptables et de facturation, celle-ci réalise avec 350 salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à Sch. 167 millions.

PHILIPS a par ailleurs rationalisé ses intérêts en République Fédérale en procédant à la dissolution de la société DEUTSCHE PYE LTD GmbH de Bad Pyrmont (inactive depuis quelque temps), indirectement contrôlée par sa filiale PHILIPS ELECTRONIC & ASSOCIATED INDUSTRIES LTD (Londres), et il a constitué à Hambourg, auprès de sa filiale ALLGEMEINE DEUTSCHE PHILIPS INDUSTRIE (ALLDEPHI) GmbH, la société de développement et application de systèmes d'informatique PHILIPS ISA INFORMATIONSSYSTEME & AUTOMATION GmbH (capital de DM. 1 million), que gère M. Heinz Christen.

\*\* (551/26) Le groupe I.C.L.-INTERNATIONAL COMPUTERS LTD de Londres (cf. n° 539 p.32) s'est associé 25/75 avec la compagnie américaine de gestion d'ordinateurs COMPUTER DATA SYSTEMS C°, qu'anime depuis sa création en 1968 M. Joseph H. Easley, pour l'installation - à travers une filiale commune formée sous le nom de S.D.S.I.L.-COMPUTER DATA SYSTEMS INTERNATIONAL LTD - d'un réseau européen de time sharing sur ordinateurs I.C.L. "1904 A", devant comprendre en 1970 des bureaux à Paris, Genève, Stuttgart et Stockholm, et en 1971 à Milan et Amsterdam.

Le premier accord de C.D.S.I.L. a été conclu en Suisse avec la société CYBERNA HOLDING AG de Fribourg (capital de FS. 1 million) qui, avec ses filiales CYBERNA SA (Carouge/Genève, avec centre de calcul à Sion) et CYBERNA DEUTSCHLAND GmbH, passera sous son contrôle.

\*\* (551/26) La compagnie américaine de location-vente d'ordinateurs DIEBOLD COMPUTER LEASING INC. (Saddle Brook/N.J.) a donné suite à ses projets (cf. n° 505 p.28) d'implantation sur le marché français avec l'installation à Paris d'une filiale à 80 %, DIEBOLD COMPUTER LEASING SA, en association (10 % chacun) avec les groupes BANQUE ROTHSCHILD SA (cf. n° 550 p.36) et STE GENERALE SA (à travers son holding STE FINANCIERE DE VALEURS INDUSTRIELLES & DE VALEURS DE BANQUE VALORIND SA - cf. n° 547 p.33). Au capital autorisé de F. 15 millions, la nouvelle affaire est présidée par M. Robert S. Hardy et dirigée par M. Bruno de Vulpian.

Née fin 1967 d'une association entre THE DIEBOLD GROUP INC. de New York (cf. n° 519 p.27), BANKERS LEASING CORP. (filiale absolue de SOUTHERN PACIFIC C° de San Francisco) et COMMERCIAL CREDIT C° de Baltimore/Md. (groupe CONTROL DATA de Minneapolis - cf. n° 542 p.29), la fondatrice est présente à Londres depuis la fin 1968 avec la société DIEBOLD COMPUTER LEASING LTD (capital de £ 800.000), où elle est associée au groupe GREAT UNIVERSAL STORES LTD.

\*\* (551/26) Le groupe de composants électroniques (semi-conducteurs notamment) TEXAS INSTRUMENTS INC. de Dallas/Tex. (cf. n° 536 p.29) a confié à sa filiale d'Aversa/Caserta TEXAS INSTRUMENTS ITALIA SpA (cf. n° 338 p.18) le soin de son expansion commerciale en Espagne, et celle-ci a constitué à Madrid la société TEXAS INSTRUMENTS ESPANA SA.

Spécialisée dans l'instrumentation électronique de contrôle, la firme italienne a entrepris la construction à Rieti/Lazio d'une usine de semi-conducteurs qui sera exploitée par une filiale formée à cet effet, TEXAS INSTRUMENTS SEMICONDUKTORI SpA (Rieti).

\*\* (551/27) Afin de se trouver en bonne position pour l'éventuelle réalisation de certains matériels électroniques pour l'avion de combat européen à géométrie variable Panavia (ex-M.R.C.A. - cf. n° 548 p.26), le groupe électrique et électronique de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. supra, p. 24) a conclu avec le groupe britannique FERRANTI LTD de Hollinwood/Lancs. (cf. n° 510 p.29) un accord de coopération portant sur la conception, le développement et la fabrication d'appareils de trajectographie au laser. Il s'est en effet dernièrement lié au groupe THE GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC COS LTD (Londres) pour une soumission conjointe à l'appel d'offres relatif à l'équipement électronique du Panavia (cf. n° 538 p.20).

SIEMENS participe d'ores et déjà à la réalisation du système électronique de cet avion à travers la société AVIONICS SYSTEMS ENGINEERING GmbH de Munich (cf. n° 528 p.14), où il est intéressé au travers de la compagnie ELEKTRONIK-SYSTEM GmbH (Munich), sa filiale commune avec les groupes ALLGEMEINE ELEKTRIZITÄTSGESELLSCHAFT AEG-TELEFUNKEN (Berlin et Francfort), ROHDE & SCHWARZ KG de Munich (cf. n° 450 p.26) et STANDARD ELEKTRIK LORENZ AG de Stuttgart (groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York).

\*\* (551/27) Décidé récemment (cf. n° 542 p.28), le regroupement des activités des groupes français CIE DES COMPTEURS de Paris (cf. n° 548 p.24) et franco-américain SCHLUMBERGER LTD de New York s'effectuera en deux étapes. La première, qui sera incessamment franchie, consistera en un échange d'actions COMPTEURS contre des obligations SCHLUMBERGER convertibles. La seconde, à échéance de deux ans, sera la conversion effective de ces obligations en actions.

Spécialisée dans les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité ainsi qu'instruments de mesure, de contrôle et de régulation, le groupe français a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 1,2 milliard (dont 15 % par les filiales étrangères et 25 % à l'exportation). Celui du groupe de New York, que préside M. Jean Riboud, avoisine \$ 420 millions (dont 55 % aux USA et 15 % en France), se répartissant principalement entre la fourniture de services techniques aux industries pétrolière et gazière (52 %) et l'électronique (41 %).

\*\* (551/27) Connue aux Etats-Unis pour ses composants électroniques (transistors, circuits imprimés, etc...), la compagnie NATIONAL SEMICONDUCTOR CORP. de Santa Clara/Cal. (cf. n° 548 p.26) a formé à Clamart/Hauts-de-Seine la société NATIONAL SEMICONDUCTOR FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont elle partage le contrôle avec sa filiale allemande NATIONAL SEMICONDUCTOR GmbH (Landsberg).

\*\* (551/27) Filiale du groupe américain de software et services informatiques UNIVERSITY COMPUTING C° de Dallas/Tex. (cf. n° 508 p.26), la compagnie COMPUTER INDUSTRIES INC. (Van Nuys/Cal.) a doté sa filiale britannique COMPUTER INSTRUMENTATION LTD d'Eastleigh/Hampshire (capital de £ 220.000) d'une succursale à Stuttgart pour la vente et la maintenance de ses appareillages périphériques.

\*\* (551/27) L'entreprise allemande d'ordinateurs de bureau NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 539 p.31) a étoffé ses intérêts à l'étranger avec la formation d'une filiale à Londres, NIXDORF COMPUTER LTD (capital de £ 10.000), dont les fondateurs sont Mmes Dora M. Doubleday et Barbara Lyons.

La fondatrice, dont le capital a été récemment élevé de DM. 30 à 40 millions et qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 170 millions, a dernièrement porté de FS. 0,3 à 2,5 millions le capital de sa filiale de Berne NIXDORF-COMPUTER AG, et de DM. 0,02 à 1 million celui de sa filiale de Berlin NIXDORF GmbH.

\*\* (551/28) Affiliée à Rome du groupe américain NORTHROP CORP. de Beverly Hills/Cal. à travers la société PAGE COMMUNICATIONS ENGINEERS INC. de Washington/D.C. (cf. n° 429 p.25), et animée par MM. D.L. Coddington et J.E. Edens, l'entreprise d'instrumentation pour télécommunications PAGE EUROPA SpA (anc. EDISON PAGE SpA de Milan - cf. n° 425 p.29) s'apprête à ouvrir une succursale à Lisbonne et une autre à Athènes.

ENGINEERING

(551/28) Le groupe d'engineering d'Essen HEINRICH KOPPERS GmbH (cf. n° 535 p.38), qui a une filiale à Calcutta, KOPPERS INDIA PRIVATE LTD, a accordé à l'entreprise de New Delhi FERTILIZER CORP. OF INDIA LTD la licence de son procédé "Koppers-Totzek" pour la construction d'installations de fabrication de gaz à partir de charbon.

\*\* (551/28) L'entreprise qu'avait décidé de créer en 1969 en Italie (cf. n° 527 p.25) la société d'engineering pétrolier et pétrochimique TECHNIP-STE FRANCAISE D'ETUDES & DE CONSTRUCTIONS SA de Rueil-Malmaison/Hauts-de-Seine (cf. n° 537 p.15) a été définitivement constituée à Rome : la nouvelle TECHNIPETROL SpA (capital autorisé de Li. 500 millions, libéré de 50 %) est à direction italienne, représentant la participation minoritaire (20 %) locale.

FINANCE

(551/28) Une concentration est en cours en Italie au profit d'un des premiers établissements bancaires de Lombardie, BANCA POPOLARE DI NOVARA Scrl de Novare (cf. n° 447 p.31), qui absorbe la banque du Piémont BANCA COOPERATIVA DI CASTELLAMONTE Scrl (Castellamonte/Torino).

La banque de Novare (Li. 35,78 milliards de disponibilités nettes fin 1969) avait déjà absorbé en 1968 deux banques coopératives du Piémont (Trino/Vercelli et Tortona/Alessandria), et en 1967 une banque populaire de Florence (cf. n° 384 p.26).

\*\* (551/28) Dans le cadre de la fusion des groupes CIE DE PONT-A-MOUSSON SA de Nancy et CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly s/Seine, la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 546 p.29) recevra du second et de sa filiale S.O.F.A.-STE GENERALE DE FACONNAGE & DE VENTE DE MATERIAUX POUR L'INDUSTRIE & LE BATIMENT SA un portefeuille qu'elle rémunèrera par l'élévation de son capital à F. 514 millions. Lors de la réalisation définitive de l'opération, ce portefeuille reviendra au nouveau groupe en contrepartie d'une participation de 15 % environ attribuée à SUEZ. Les partenaires étudient d'autre part la possibilité que les titres SUEZ détenus par SAINT-GOBAIN et ses filiales soient, pour partie, offerts sur le marché international et pour partie placés auprès d'investisseurs institutionnels aux Etats-Unis.

SUEZ s'apprête par ailleurs à procéder à des émissions d'obligations convertibles pour un total de \$ 50 millions, d'une part sur le marché de l'euro-dollar, d'autre part auprès d'institutions américaines.

\*\* (551/29) La FIRST MANHATTAN C<sup>o</sup> de New York (cf. n<sup>o</sup> 258 p.25) a chargé la compagnie de Luxembourg FINIMTRUST SA (cf. n<sup>o</sup> 550 p.33) de l'installation à Luxembourg, en tant que société soeur de la compagnie de Curaçao OPPORTUNITY FUND OVERSEAS SA SA, du Fonds de placement OPPORTUNITY FUND INTERNATIONAL SA (capital autorisé de \$ 2 millions).

La fondatrice était déjà présente dans l'UEBL depuis l'ouverture à Bruxelles, en juin 1964, d'une succursale d'information que dirige M. André G. Carron.

\*\* (551/29) La STE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT SOCIM SA de Paris (cf. n<sup>o</sup> 195 p.18) et la STE IMMOBILIERE PROVENCALE D'INVESTISSEMENTS-SIPI SA (Marseille) négocient une fusion au profit de la seconde qui, au terme de cette opération, portera son capital à F. 57 millions.

La première a été fondée en 1963 par un groupe de 184 sociétés financières et industrielles françaises - parmi lesquelles la banque RIVAUD & CIE Scs (cf. n<sup>o</sup> 547 p.30) - et étrangères, dont UTIFEC-UNION FINANCIERE AG de Zurich (cf. n<sup>o</sup> 52 p.28) et CAISSE PRIVEE PAUL VAN DEN BOSCH, JEAN CRUYSMANS & CIE Scs d'Ixelles-Bruxelles (membre du groupe HALLET - cf. n<sup>o</sup> 510 p.19) pour 6 % chacune, CIE IMMOBILIERE EUROPEENNE-C.I.E. de Bruxelles (cf. n<sup>o</sup> 218 p.25) pour 4,2 %, HENRY ANSBACHER & C<sup>o</sup> de Londres (cf. n<sup>o</sup> 425 p.20) pour 4 %, MIRABAUD & CIE de Genève pour 2,8 %, UNION DE BANQUES SUISSES (cf. n<sup>o</sup> 546 p.36) et IMMOBILIARE S. LORENZO SA (Lugano) pour 2 % chacune, etc...

Affiliée pour 23,54 % au groupe immobilier LA SAVOISIENNE SA de Marseille (cf. n<sup>o</sup> 449 p.18), la seconde a été fondée en 1962 avec l'appui de la DISCOUNT BANK (OVERSEAS) LTD de Genève (cf. n<sup>o</sup> 412 p.25), BANQUE CANTONALE VAUDOISE SA de Lausanne (cf. n<sup>o</sup> 496 p.38), UFITEC (Zurich), STE BANCAIRE DE GENEVE SA (cf. n<sup>o</sup> 404 p.28), ASTAIRE & C<sup>o</sup> de Londres (cf. n<sup>o</sup> 325 p.28), etc...

\*\* (551/29) Président de la filiale à Londres de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (cf. n<sup>o</sup> 548 p.38), M. J.G. Vigie assure également, aux côtés de M. M. Cooke, la direction de la succursale propre que celle-ci vient d'y ouvrir.

\*\* (551/29) Après avoir déjà doublé à \$ 6 millions en 1969 (cf. n<sup>o</sup> 504 p.28) le capital de sa filiale de Luxembourg INTERNATIONAL HOLDING & INVESTMENT C<sup>o</sup> SA, la compagnie de portefeuille de Turin I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (cf. n<sup>o</sup> 534 p.31) l'a porté à \$ 11 millions et a désigné un nouvel administrateur, M. Franco Bobba.

## INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(551/29) Aux termes d'un accord conclu entre les entreprises françaises B.N. BISCUITERIE NANTAISE-P. COSSE, A. LOTZ & CIE SA de Nantes (cf. n<sup>o</sup> 484 p.26) et britannique INTERBRO LTD (membre du groupe de Londres BROOKE BOND LIEBIG LTD - cf. n<sup>o</sup> 476 p.26), la seconde distribuera au Royaume-Uni les produits (biscuits fourrés, casse-croûte, galettes bretonnes, biscuits apéritifs, etc...) de la première.

B.N., qui dispose depuis fin 1967 d'une filiale à Londres, B.N. BISCUITS & FOODS LTD, est passée à cette date sous le contrôle à 65 % du groupe américain GENERAL MILLS INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n<sup>o</sup> 531 p.45). Employant 1.000 personnes dans ses usines de Nantes, Vertou et Compiègne, elle a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 85 millions (dont 7 % à l'exportation).

\*\* (551/30) Le groupe alimentaire de New York C.P.C. INTERNATIONAL INC. (anc. CORN PRODUCTS C<sup>o</sup> - cf. n<sup>o</sup> 524 p.31) a étoffé ses intérêts en Belgique avec l'installation à Bruxelles d'une filiale, C.P.C. EUROPE (BRUSSELS) SA (capital de FB. 50.000), qui, sous la présidence de M. W. Kniep, a pour objet la fourniture d'études de marketing ainsi que de conseils de fabrication et distribution à toutes les sociétés du groupe en Europe. Le groupe y a pour associées à titre symbolique ses filiales absolues CRYSTAL CAR LINE, FEED PRODUCTS LTD, BEST FOODS INC., THE KELLING NUT C<sup>o</sup>, THE OTT CHEMICAL C<sup>o</sup> et BOSCO C<sup>o</sup> INC., toutes à Englewood Cliffs/N.J.

C.P.C., qui avait déjà une filiale à Anvers, LES INDUSTRIES DU MAIS SA (cf. n<sup>o</sup> 435 p.26), est également présent à Milan FABBRICHE RIUNITE AMIDO GLUCOSIO DESTINA (cf. n<sup>o</sup> 399 p.27), Heilbronn C.H. KNORR GmbH NAHRUNGSMITTELFABRIKEN (cf. n<sup>o</sup> 480 p.28), Hambourg DEUTSCHE MAIZENA WERKE, Sas Van Gent (Pays-Bas) N.V. STIJFSEL & GLUCOSEFABRIEK SAS VEN GENT, Clamart/Hts-de-Seine STE FUNK FRANCE SA et STE DES PRODUITS DU MAIS SA, etc...

\*\* (551/30) Spécialiste d'aviculture et d'oviculture aux Etats-Unis, le groupe COBB BREEDING CORP. de Concord/Mass. (cf. n<sup>o</sup> 498 p.32) s'est donné une filiale de vente à Milan, COBB INTERNATIONAL SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Robert C. Cobb, son propre animateur.

Lié par des participations croisées en Grande-Bretagne avec l'ANGLIAN FOOD GROUP LTD (Norwich) à travers la filiale à 80 % de celui-ci THE COBB BREEDING C<sup>o</sup> LTD (Norwich), le groupe américain a mis fin, courant 1969, à son association aux Pays-Bas avec le groupe E.P.U.-EUROPESE PLIUMVEE UNIE N.V. d'Hamersveld-Leusden (cf. n<sup>o</sup> 420 p.31) au sein de leur filiale paritaire COBB HAMERSVELD N.V. (cf. n<sup>o</sup> 419 p.31). Transformée en EUROPESE PLIUMVEE-FOKBEDRIJF HAMERSVELD N.V. (seconde du nom), celle-ci a conclu de nouveaux accords de coopération avec une autre compagnie avicole américaine, PILCH-DEKALB INC.

\*\* (551/30) Le groupe UNILEVER N.V. de Rotterdam a repris à son affiliée (50 %) de Stockholm MARGARINBOLAGET A/B son contrôle à Karpalund et Stockholm sur la conserverie BJÄRE INDUSTRIER A/B. Affiliée au groupe ARTIMOS AB (Helsingborg), MARGARINBOLAGET l'est également à deux filiales suédoises du groupe de Rotterdam : VANDENBERGH'S MARGARIN A/B (Stockholm) et MARGARIN A/B SVEA (Kalmar).

Le groupe néerlandais a par ailleurs regroupé au Danemark six filiales autour de la nouvelle société UNI-DAN A/S (Copenhague), qui coiffe les entreprises FRISKO FLØDE IS A/S, SOLOFABRIKEN A/S, SUNLINGHT FABRIKKERNE A/S, TAKKO-TRYK A/S, DEFOMA A/S et A.S. PEPSODENT.

\*\* (551/30) Décidée récemment (cf. n<sup>o</sup> 543 p.29), la simplification des intérêts en Belgique du groupe brassicole britannique WATNEY MANN LTD est devenue effective avec l'absorption de l'entreprise BRASSERIES DE KOEKELBERG & D'IXELLES-IXELBERG SA (Koekelberg) par la compagnie ANC. BRASSERIES VANDENHEUVEL & CIE-BRASSERIES SAINT-MICHEL SA (Molenbeek-St-Jean). Transformée en VANDENHEUVEL-IXELBERG SA, celle-ci a porté son capital à FB. 200 millions en rémunération d'actifs estimés (bruts) à FB. 319,7 millions.

La compagnie absorbante est contrôlée par WATNEY MANN conjointement avec ses filiales de Londres WATNEY COMBE REID & C<sup>o</sup> LTD, ANGLIA TAVERNS LTD et CHANDLERS FORD HOTELS LTD.

\*\* (551/30) Une concentration vient d'être décidée aux Pays-Bas entre deux entreprises d'importation de vins et boissons occupant ensemble 125 personnes. Il s'agit de JACOBUS BOELEN N.V. d'Amsterdam (compagnie absorbante) et de HOOGEWERFF, CHABOT & VISSER'S WIJNHANDEL N.V. de Schiedam (succursales à Arnhem et 's-Gravenhage).

\*\* (551/31) La filiale laitière PREVAL SA (Paris) du groupe SOURCE FERRIER SA de Paris (cf. n° 548 p.30) a conclu avec la coopérative UNION LAITIERE NORMANDE (U.L.N.) de Condé-sur-Vire/Manche (cf. n° 550 p.36) un accord prévoyant : 1) la création d'un groupement d'intérêt économique chargé du ramassage commun du lait (650.000 l/jour) de leurs fournisseurs respectifs; 2) l'utilisation commune de plusieurs installations de traitement : une tour de séchage à St-Hilaire-du-Harcouët/Manche, trois concentrateurs à Ducey/Manche, Montauban-de-Bretagne/Ille & Vilaine et Briouze/Orne.

U.L.N., qui contrôle notamment la compagnie LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF SA et est présidée par M. A. Grandin, possède 20.000 adhérents dans les départements du Calvados, Orne, Manche, Ille-et-Vilaine.

\*\* (551/31) Un accord conclu entre les raffineries néerlandaises d'huiles et graisses alimentaires CROKLAAN N.V. de Wormerveer (cf. n° 496 p.32) et KON. FABRIEKEN T. DUYVIS JZ. N.V. de Koog-aan-de-Zaan (cf. n° 503 p.30) assure à la première le contrôle à Voormerveer de la filiale N.V. OLIEFABRIEKEN "DE TOEKOMST" (cf. n° 489 p.29) de la seconde, membre du groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 550 p.24).

CROKLAAN, membre elle-même du groupe VERENIGDE TEXTIEL & OLIEFABRIEKEN N.V. (Krommenie), possède une filiale à Bruxelles depuis 1969; elle exploite des usines au siège et Knollendam, et sa nouvelle acquisition porte ses effectifs totaux à plus de 600 personnes.

\*\* (551/31) Le groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. supra) a rationalisé ses intérêts en Italie en fusionnant son affiliée de pêche hauturière de Rome GENEPECA-CIA GENERALE ITALIANA DELLA GRANDE PESCA SpA (cf. n° 519 p.21) avec sa filiale de Milan S.A.G.E.S. (société absorbante).

GENEPECA (capital de Li. 1 milliard) avait été acquise en 1968 (cf. n° 480 p.28) du groupe I.F.I.-ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin). L'essentiel des intérêts en Italie du groupe néerlandais est coiffé à Milan par la société UNIL-IT SpA (cf. n° 493 p.23).

\*\* (551/31) L'établissement financier de Francfort I.H.B.-INVESTITIONS- & HANDELSBANK AG (cf. n° 546 p.24) s'est assuré un intérêt d'un peu plus de 25 % dans la brasserie SCHLOSSBRAUEREI NEUNKIRCHEN GmbH VORM. FR. SCHMIDT (Neunkirchen/Sarre) à l'occasion d'une augmentation de son capital de DM. 5 à 7,5 millions.

Cette affaire dispose d'une capacité de 400.000 hl/an, à laquelle s'ajoute celle de 200.000 hl/an de sa filiale SIEG-RHEINISCHE GERMANIA-BRAUEREI AG de Hersel/Bonn (cf. n° 452 p.22) où I.H.B. a récemment réduit son intérêt d'origine de 40 % environ à moins de 25 %.

\*\* (551/31) Filiale commerciale du groupe français UNION DE BRASSERIES SA depuis l'absorption par celui-ci de la société BIERES SLAVIA, BRASSERIE DE LA COMETE SA (cf. n° 535 p.33), la SOCOMET-STE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DES BRASSERIES DE LA COMETE SA a négocié l'absorption de ses compagnies-soeurs STE COMMERCIALE DE L'UNION DE BRASSERIES S.C.U.B. Sarl (Paris), BRASSERIE A. GOUVION & CIE SA (Anzin/Nord), BRASSERIE LE CERF & CIE SA (Cherbourg/Manche), STE D'APPROVISIONNEMENT DES COLLECTIVITES SACO Sarl (Paris) et STE D'EXPLOITATION DE BRASSERIE & D'ENTREPOS DE L'ORLEANAIS SEBEO Sarl (Ingré/Loiret), et a porté en conséquence son capital à F. 1,18 million.

Transformée en FRANCE BOISSONS NORD SA sous la présidence de M. Maurice Mignauw, elle se consacrera désormais à la distribution des marques du groupe ("33 Export", "Slavia", "Phenix", "Pilska", "Grutli", "Record", "Comet" et "Karcher") dans la partie nord de la France. Dans les autres régions, cette tâche sera du ressort de deux autres affaires à créer, FRANCE BOISSONS SUD et FRANCE BOISSONS CENTRE.

\*\* (551/32) Créée fin 1966 à Auderghem-Bruxelles au capital de FB. 100.000, en tant que filiale commerciale de la BRASSERIE DE LA CHASSE ROYALE SA, membre du groupe de Louvain BRASSERIE ARTOIS SA (cf. n° 537 p.28), la firme FRESH DRINKS C° SA (cf. n° 384 p.29) a porté son capital à FB. 10 millions et, après avoir pu ainsi accueillir comme actionnaires directs BRASSERIE ARTOIS (90 %) et (9 %) sa filiale BRASSERIE DE LOUVAIN SA (cf. n° 390 p.25), elle s'est transformée en ARTOIS GAND SA.

Par ailleurs, une autre société du groupe, BRASSERIE LEOPOLD SA de Bruxelles (cf. n° 398 p.29), a procédé à une augmentation de son capital à FB. 96 millions : 1) par émission d'actions intégralement souscrites par GRANDES BRASSERIES DE HOUGAERDE SA (groupe ARTOIS) qui en prend ainsi le contrôle à 51,5 %; 2) par incorporation de réserves.

\*\* (551/32) Membres toutes deux du groupe fromager et laitier d'Amsterdam N.C.Z.-NATIONALE COÖPERATIEVE ZUIVELCOOPCENTRALE G.A. d'Amsterdam (cf. n° 550 p.36), les sociétés laitières VERENIGDE COÖPERATIEVE ZUIVELFABRIEKEN ANDI (Doetinchem) et VER. COÖPERATIEVE MELKINDUSTRIE-VECOMI (Arnhem) ont négocié une fusion au profit de la seconde (cf. n° 399 p.28). Cette opération donnera naissance à un groupe occupant 950 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de Fl. 140 millions.

## METALLURGIE

(551/32) Le groupe américain REYNOLDS METAL C° de Richmond/Va. (cf. n° 535 p.33) s'est associé en Italie - à travers sa filiale à 60 % SLIM-STA LAVORAZIONI INDUSTRIALI METALLI SpA de Cisterna di Latina (cf. n° 265 p.13) - au groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (associé pour 40 % dans S.L.I.M.) et à la compagnie TERNI SpA de Rome (membre du groupe I.R.I. à travers FINSIDER SpA qui y a plus de 76 % - cf. n° 466 p.33) pour la construction dans la province de Terni d'une usine de laminés d'aluminium et d'aciers minces vernis, laqués ou plastifiés.

Le cadre en sera une filiale commune à Terni, METALCOLOR SpA, à laquelle participera également le groupe financier de développement régional CENTROFINANZIARIA-SOC. FINANZIARIA CENTRO-ITALIA SpA de Pérouse (cf. n° 543 p.35).

\*\* (551/32) Associé personnellement responsable de l'entreprise métallurgique allemande DRAHTWARENFABRIK DRAHTZUG STEIN KG (Drahtzug/Grünstadt), qui réalise avec 200 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 10 millions, M. Rudolf Stein est gérant de l'entreprise de fabrication de fils à souder "Fluxofil" et matériels de soudure OERLIKON SCHWEISSDRAHT GmbH (Altleiningen), nouvellement formée au capital de DM. 0,7 million sous l'égide du groupe suisse OERLIKON-BÜRLE HOLDING AG de Zurich (cf. n° 546 p.27).

En République Fédérale, ce dernier s'est par ailleurs défait de sa filiale absolue de construction de presses MAY PRESSENBAU GmbH de Schwäbisch Gmünd (capital de DM. 5 millions), qui réalise avec 280 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 8 millions, au profit de l'entreprise de la branche MASCHINENFABRIK WEINGARTEN AG (cf. n° 376 p.23), de Weingarten/Württ. qui, au capital de DM. 12 millions, a elle-même réalisé en 1969 avec 2.000 employés un chiffre d'affaires de DM. 126 millions. Il y reste néanmoins présent dans cette branche avec deux filiales, OERLIKON ELEKTRODENFABRIK EISENBERG GmbH d'Eisenberg/Pfalz. (capital de DM. 10 millions), spécialisée dans la fabrication d'électrodes, et OERLIKON SCHWEISSMASCHINENFABRIK STOCKACH GmbH de Stockach/Baden (DM. 2 millions), directement contrôlée 90/10 par la précédente et la société ELEKTRODENFABRIK OERLIKON BÜRLE AG (Zurich).

\*\* (551/33) Né en 1969 au Royaume-Uni de la fusion du groupe MINERAL SEPARATION LTD (Londres) avec sa filiale FOSECO LTD au profit de la seconde (cf. n° 448 p.34), le groupe FOSECO MINSEP LTD a porté à FB. 5 millions le capital de son affiliée belge L'INDUSTRIE DE DEFERRISATION MAGNETIQUE-LIFERMAG SA (Liège) et en a transféré le siège à Montigny-sur-Sambre.

Créée début 1969, celle-ci, qui est spécialisée dans le traitement des déchets, scories et déblais de fonderies et aciéries, est sous le contrôle direct du holding suisse FOSECO LYCRETE HOLDING AG (Zug), lui aussi créé en 1969 au capital de FS. 3,5 millions.

\*\* (551/33) Propriétaire à Kehl/Baden des firmes métallurgiques EISENBAU ALBERT ZIEFLE KG et mécanique SCHIFFSWERFT ZIEFLE GmbH, l'industriel allemand Erwin Ziefle est gérant en France de l'entreprise de raccords pour tuyaux et appareillages de sécurité pour conduites INTERJOINT Sarl (capital de F. 20.000), nouvellement formée à Strasbourg.

\*\* (551/33) Affiliée pour 20 % à Hambourg de la compagnie de Londres THE BRITISH METAL CORP. LTD (groupe AMALGAMATED METAL CORP.) et contrôlée à parité pour le solde par les groupes de Francfort METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 550 p.38) et DEGUSSA-DEUTSCHE GOLD- & SILBERSCHNEIDANSTALT VORM. RÖSSLER AG, la compagnie métallurgique (notamment cuivre électronique) NORDDEUTSCHE AFFINERIE AG (cf. n° 541 p.34) a acquis un intérêt de 50 % dans l'entreprise de la branche (notamment cuivre, zinc, plomb, métaux précieux, etc...) ERTEL, BIEBER & Co GmbH (Hambourg). Cet intérêt lui a été cédé (25 % chacun) par METALLGESELLSCHAFT et la compagnie chimico-métallurgique DUISBURGER KUPFERHÜTTE de Duisburg (cf. n° 528 p.32), elle-même filiale des groupes B.A.S.F.-BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG de Ludwigshafen (30,97 %), FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (30,97 %), FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (30,97 %) ainsi que des compagnies GEBR. GIULINI GmbH de Ludwigshafen (4,4 %), RUHR-SCHWEFELSAURE GmbH de Bochum (1,5 %) et E. MATTHES & WEBER GmbH (Duisburg).

Au capital de DM. 1 million, ERTEL, BIEBER, qui emploie quelque 450 salariés, conserve comme actionnaire pour l'autre moitié l'industriel de Hambourg-Reinbek M.K. Th. Odefey. Ses principaux intérêts comprennent les sociétés KUPFERHÜTTE ERTEL, BIEBER & Co (Hambourg), ERTEL REEDEREI GmbH, ERTEL ORE LTD (Londres) et GALL & SEITZ GmbH MASCHINENFABRIK (Hambourg).

\*\* (551/33) Propriétaire de l'entreprise allemande de chaudières, réservoirs et piscines (marque "AKO") ALFRED KORMANN KESSELBAU-TANKBAU (Eglharting/Kirchseeon), M. Alfred Kormann a noué une association industrielle en matière de construction de piscines avec la filiale INDUSTRIE- & HANDELS AG PEINE de Peine (cf. n° 547 p.33) du groupe sidérurgique ILSEDER HÜTTE de Peine (affilié pour 25,1 % au holding public VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIE-UNTERNEHMUNGEN AG de Berlin et Bonn).

Il en est né une filiale paritaire, ALFRED KORMANN & Co, SCHWIMMBADANLAGEN (Peine). Au capital de DM. 20.000 et avec pour gérant M. Martin Lengfeld, celle-ci exploitera, avec l'aide des know-how ALFRED KORMANN, une usine à construire à Peine et dont une partie des fabrications seront commercialisées par la fondatrice de Peine.

\*\* (551/33) Filiale en République Fédérale de la compagnie AMERICAN TUBE & CONTROLS INC. (West Warwick/R.I.), la société ATROL ARMATUREN GmbH de Hochdahl (anc. ATCO GmbH HEIZUNGS- & ROHRZUBEHÖR de Düsseldorf) a entrepris la construction à son siège d'une usine de robinetteries devant employer 400 personnes.

\*\* (551/34) Les intérêts chez les Six du groupe ALCAN ALUMINIUM LTD de Montréal (cf. n° 526 p.30) se sont enrichis à Amsterdam d'une filiale de portefeuille, ALCAN EUROPE N.V. (capital de Fl. 20 millions), dirigée par MM. J.R. Voûte et A.J. Chevalley.

Le groupe canadien, qui s'est dernièrement assuré le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de feuilles minces d'aluminium HUECK & BÜREN KG (Lüdenscheid), transformée en ALCAN FOLIENWERKE GmbH & Co KG, a pris dernièrement une double initiative au Royaume-Uni : 1°) la création d'une filiale, ALCAN DESIGN PRODUCTS LTD (capital de £ 50.000), spécialisée dans les huisseries métalliques pour fenêtres à double vitrage; 2°) une fusion de ses intérêts avec ceux du groupe KAISER ALUMINUM & CHEMICAL CORP. au sein de la compagnie ALCAN BOOTH INDUSTRIES LTD qu'il contrôle à 75 % et que préside M. P.J. Elton.

\*\* (551/34) Les liens noués entre les groupes italien PIRELLI SpA (Milan) et britannique DUNLOP Co LTD (Londres) au profit de leurs filiales respectives en France et en Italie (cf. notamment n° 543 p.8 et 19) en matière d'approvisionnement de pneumatiques vont être resserrés par la création en République Fédérale d'une filiale commune chargée de la fabrication dans le Land de Sarre de carcasses radiales métalliques pour armatures de pneus.

La nouvelle affaire, qui sera contrôlée directement par les filiales VEITH PIRELLI AG (Sandbach) et DUNLOP AG (Hanau), aura également pour fondateur (33,3 %) le groupe caoutchoutier et plastique allemand CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG de Hanovre (cf. n° 536 p.19), affilié à la DEUTSCHE BANK AG (Francfort).

\*\* (551/34) La compagnie allemande GEWERKSCHAFT CAROLUS MAGNUS (Übach-Palenberg) a repris, au prix de DM. 4,6 millions environ, les usines de réservoirs et autres équipements (Mannheim, Hoppstädten et Germersheim) des sociétés TWA-INDUSTRIE GERHARD WEISKE (Germersheim) et TANK- & APPARATEBAU WEISKE KG (Mannheim-Käfertal), propriété de l'industriel Gerhard Weiske et qui vont être mises en liquidation. Elle a chargé de l'exploitation de ces nouveaux actifs une de ses filiales, transformée en TWA-INDUSTRIE CAROLUS MAGNUS GmbH & Co KG.

Fondée en 1911 par trois entreprises charbonnières françaises, CAROLUS MAGNUS a arrêté ses activités charbonnières en 1965 pour se transformer en société immobilière et de portefeuille. Elle est notamment engagée dans le secteur des aliments surgelés (menus préparés pour collectivités) à travers les entreprises CAROLUS MAGNUS TIEFKÜHLKOST KG (Rastatt) et ADALBERT HOFMANN (Schweigern) ainsi que la société de distribution EUROMENÜ VERTRIEBS-GESELLSCHAFT FÜR EUROPÄISCHE FERTIGMENÜ mbH (Reutlingen). Formée en 1965 au capital de DM. 80.000, cette dernière est la seconde entreprise allemande de la branche - derrière APETITO-FERTIGMENÜ KARL DÜSTERBERG KG de Rhein/Westf. (cf. n° 506 p.29), filiale à 70 % de la compagnie canadienne VERSAFOOD SERVICES LTD (Toronto).

\*\* (551/34) Filiale commune (48 % chacun) en Belgique des groupes sidérurgiques français VALLOUREC SA de Paris (cf. n° 549 p.35) et belge COCKERILL-UGREE-PROVIDENCE SA de Seraing (cf. n° 542 p.34), la SA DES USINES A TUBES DE LA MEUSE de Flémalle-Haute (cf. n° 520 p.34) s'est dotée d'une filiale de vente à Düsseldorf, USINES A TUBES DE LA MEUSE DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 20.000), que gère M. Hubert Beckers (Flémalle-Haute).

\*\* (551/34) Une fusion est en cours à Turin dans le secteur de la transformation et de l'estampage métallurgiques entre les entreprises S.M.A.S. et FERRERO GIULIO SpA (capital de Li. 180 millions) au profit de la seconde qui, occupant 165 personnes à la fabrication de volants et sièges pour voitures, transférera son siège dans sa nouvelle usine de Venaria.

\*\* (551/35) Animée par la famille Ortman et spécialisée dans les corps creux de fonte brute ou émaillée pour baignoires notamment, la société belge INDUSTRIA, STE BELGE DE FONDERIE SA (Leval-Trahegnies) a créé à Maubeuge/Nord une filiale commerciale, INDUSTRIA FRANCE SA (capital de F. 200.000), présidée par M. Serge Ortman. Elle en partage le contrôle avec sa filiale de portefeuille de Woluwe-St-Pierre/Bruxelles FIBECOMIN-STE AN. FINANCIERE BELGE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE.

\*\* (551/35) Spécialisée en Suisse dans la fabrication d'ensembles métalliques pour aménagements de cuisine, la firme APPAREILS ELECTROMENAGERS MODERNA SA (Avenches/Vaud) a formé en France une filiale industrielle, MODERNA VENDEE, STE DES ATELIERS CRETIGNY SA (Charnais/Vendée) au capital de F. 300.000. Présidée par M. L. Bordron, la nouvelle affaire est spécialisée dans les bacs et éviers en acier et inox et éléments métalliques ménagers.

MINES

(551/35) Après un an de négociations, les compagnies AGIP NUCLEARE SpA de Milan (cf. notamment n° 467 p.29) et URANGESELLSCHAFT mbH de Francfort (cf. n° 550 p.38) ont pris chacune une participation de 8,125 % au Niger dans la STE DES MINES DE L'AIR-SOMAIR SA de Niamey (cf. n° 470 p.29), dont le capital a été porté à F. CFA. 3.223,88 millions. Celle-ci commencera en 1971 l'exploitation du gisement d'uranium d'Arlit, et sa capacité de production sera progressivement portée de 750 t. à 1.500 t./an en 1974.

Créée début 1968 sur l'initiative de l'Etat nigérien (dont la participation est aujourd'hui revenue à 16,75 %) et du C.E.A.-Commissariat à l'Energie Atomique de Paris (33,5 %), SOMAIR a pour autres actionnaires la STE MINIERE PECHINEY MOKTA SA de Neuilly s/Seine (cf. n°s 550 p.38 et 500 p.34) et la CIE FRANCAISE DES MINERAIS D'URANIUM SA de Paris (cf. n° 526 p.22), affiliée pour 45 % à la compagnie PENARROYA SA (cf. n° 544 p.32). Son nouvel actionnaire italien appartient au groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI de Rome (directement et à travers la SOFID SpA de Milan - cf. n° 550 p.43) et son nouvel actionnaire allemand est filiale paritaire des groupes HIBERNIA AG (Herne), KLÖECKNER & CO KG (Duisburg), METALLGESELLSCHAFT AG (Francfort) et STEAG AG (Essen).

\*\* (551/35) Filiale à Québec de la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA - cf. supra), la compagnie PENARROYA CANADA Ltée a conclu avec son homologue de Calgary CADILLAC EXPLORATION LTD, que préside M. Morrisroe, un accord pour la recherche et l'exploitation d'un gisement de plomb-zinc argentifère situé sur la rive Nord de la rivière Nahanni, dans les Monts Mackenzie (North West Territories).

PAPIER

(551/35) L'entreprise papetière suédoise LANDSKRONA TRYCKERI A/B (Landskrona) s'est donnée à Uccle-Bruxelles une filiale à 66,6 % d'impression, édition et négoce de papier, LITHOREX SA (capital de FB. 6 millions), en association pour 6,1 % chacun avec MM. Jonas Friberg (Landskrona) et Göran Friberg (Klampenborg/Danemark), et pour respectivement 12,5 et 8,3 % MM. Henrik Tholstrup (Zurich) et Laurits Tholstrup (Klampenborg).

\*\* (551/36) Négociant l'acquisition en Italie d'une entreprise de papier carbone, papiers commerciaux, rubans encres, etc..., le groupe de Londres LAMSON INDUSTRIES LTD (cf. infra) a installé une filiale à Gênes pour faciliter cette opération, PARAGON ITALIA SpA (capital de Li. 100 millions), que préside M. John Dorward Grant et dirige M. D. Nichol.

Producteur de papiers fiduciaires et commerciaux, papiers spéciaux, machines pour distribution ou impression de billets et tickets, machines à calculer, etc..., le groupe britannique contrôle notamment au Royaume-Uni la société CARIBONUM LTD (Leyton/London), spécialisée dans les papiers stencyls et carbonés. Il était déjà présent en France avec PARAGON-ROTATICKETS SA de Boulogne-Billancourt (anc. à Cosne/Nièvre) ainsi qu'aux Pays-Bas (Amsterdam) et en Belgique (St-Gilles-Bruxelles).

\*\* (551/36) Le groupe SCOTT PAPER Co de Philadelphie/Pa. (cf. n° 515 p.20) a rationalisé ses intérêts en Belgique en fusionnant l'entreprise de Bornem P.P.C. INTERNATIONAL N.V. (anc. KIVAR N.V. - cf. n° 487 p.27) - dont les actifs bruts ont été estimés à FB. 214 millions et qui est directement contrôlée par la filiale PLASTIC COATING CORP. de Holyote/Mass.) - avec la société SCOTT CONTINENTAL SA (Duffel), dont le capital a été porté en conséquence à FB. 221 millions.

Le groupe américain a acquis fin 1968 une troisième usine en Belgique (papiers fins et d'hygiène) en reprenant au groupe THE MEAD CORP. (Dayton/Ohio) son contrôle à Tisselt sur la société MIDE EUROPE SA (anc. PAPETERIES DE TISSELT), transformée en SCOTT BENELUX SA (cf. n° 484 p.27). En Europe, il a de nombreux autres intérêts industriels, notamment en République Fédérale (GRAPHIC REPRODUCTIONS GmbH), en Italie (BURGO SCOTT SpA) et en France (PAPETERIES DU PONT DE LA ROQUE & BOUTON-BROCHARD SA).

\*\* (551/36) L'entreprise allemande EFKA-WERKE FRITZ KIEHN GmbH (Trossingen/Württ.) a décidé de se défaire de son Département "imprimerie" au profit de l'entreprise papetière ZELLSTOFFWERKE WALDHOF de Mannheim-Waldhof (cf. n° 536 p.36), filiale à 54 % de la BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK (Munich). Pour préparer cette opération, elle a fait apport de ce Département à une nouvelle filiale, EFKADRUCK GmbH (Trossingen), où l'entreprise de Mannheim deviendra ultérieurement majoritaire.

Propriété de la famille Kiehn, EFKA-WERKE (capital de DM. 3,6 millions) réalise avec 800 employés dans ses usines au siège ainsi qu'à Stuttgart, Berlin, Alsenborn et Deisslingen un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 30 millions grâce à : 1) ses articles plastiques (par moulage à injection) pour le ménage et l'industrie; 2) ses emballages et articles publicitaires (notamment displays); 3) ses papiers à cigarettes, articles pour fumeurs et briquets "Cricket" sous licence de la firme française SAMECA-STE SAVOISIENNE DE MECANIQUE Sarl (cf. n° 550 p.29).

\*\* (551/36) L'entreprise suisse de machines d'emballage PETER SCHÜPBACH & CIE KG (Burgdorf), affiliée à la compagnie IVERS-LEE NEW YORK INC., a cédé sa filiale italienne SCHÜPBACH CARONNO SpA (Caronno Pertusella) au groupe suédois SVENSKA TÄNDSTICKS A/B (cf. n° 539 p.32).

Spécialisée dans les papiers laminés et étiquettes, la firme italienne réalise avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 2 milliards. Dirigée par M. Walter Maurer, elle sera intégrée à la Division "Emballage" de SVENSKA TÄNDSTICKS - laquelle est elle-même coiffée par la firme de Lund AKERLUNG & RAUSING A/B (cf. n° 495 p.38), qui possède une filiale de vente sous son nom à Modène (cf. n° 453 p.28).

\*\* (551/37) La société de portefeuille d'Amsterdam CELEURO N.V. (cf. n° 477 p.29) a acquis du groupe SVENSKA CELLULOSA A/B de Sundsvall (cf. n° 536 p.36), au prix de \$ 22,5 millions, sa participation de 41,4 % au Canada dans l'entreprise papetière COLUMBIA CELLULOSE C° LTD de Vancouver (cf. n° 480 p.31), qui passe ainsi sous le contrôle direct et indirect (à travers CELEURO) du groupe de New York CELANESE CORP. (cf. n° 545 p.20), son actionnaire pour 49 % jusqu'ici.

\*\* (551/37) Le groupe néerlandais de matériels reprographiques VAN DEN GRINTEN N.V. de Venlo (cf. n° 524 p.15) a renforcé ses intérêts en Italie - où il avait pris en 1969 le contrôle à Segrate/Milano de la firme SIPI SEGRATE SpA - en devenant majoritaire à 90 % dans la firme de transformation chimique de papiers techniques XIAT SpA (Villanova d'Ardenghi/Pavia et Milan).

VAN DEN GRINTEN négocie par ailleurs une extension de ses activités à Londres en y reprenant au groupe LAMSON INDUSTRIES LTD (cf. n° 490 p.28 et supra) ses filiales ANSON-SKYCOPY LTD et GEORGE ANSON & C° LTD, spécialisées dans les machines à photocopier.

\*\* (551/37) Le groupe WIGGINS TEAPE & C° LTD de Londres (cf. n° 542 p.36) a pris à Turin le contrôle de la firme CI-ESSE SpA qui, depuis 1962, distribue sur le marché italien les papiers autoreproducteurs sans carbone "N.C.R." qu'il produit sous licence de la compagnie NATIONAL CASH REGISTER C° de Dayton/Ohio (cf. n° 541 p.25).

Fabriqués chez les Six par la filiale belge WIGGINS TEAPE (BELGIUM) N.V. (Nivelles) grâce aux fournitures de la SA DES PAPETERIES DE VIRGINAL, filiale paritaire du groupe de Londres et de THE MEAD CORP. de Dayton/O. (licencié pour les Etats-Unis), les papiers "N.C.R." sont distribués en France par les sociétés MONTEVRAIN (Bobigny) et ARJOMARI PRIOUX SA (Paris).

\*\* (551/37) Une rationalisation des intérêts du groupe belge PAFETERIES DE GENVAL SA de Genval (cf. n° 533 p.39) dans le domaine de l'emballage s'est traduite par l'absorption des compagnies SACHETS PLASTIQUES SA (Bruxelles) et PLASTICS AGENCIES SA (Ixelles-Bruxelles) par les NOUVELLES PAFETEIRES DE BRUXELLES SA. Transformée en LES EMBALLAGES PAPIER-PLASTIC-ALUMINIUM-PA-PLAST-AL SA, celle-ci a élevé son capital à FB. 3,5 millions en rémunération d'actifs bruts estimés à FB. 4,99 millions.

PETRCLE
---------

(551/37) Le groupe OCCIDENTAL PETROLEUM C° de Los Angeles (cf. n° 520 p.38) a renforcé ses intérêts chez les Six en se donnant une filiale à Milan, OXY PETROLI SpA (capital autorisé de Li. 500 millions), spécialisée dans le traitement et la distribution de produits pétroliers et dérivés. Présidée par M. Claude Geismar et dirigée par M. Georges Benedetti, celle-ci est sous le contrôle direct de la filiale de Curaçao OCCIDENTAL CARIBE FINANCE C° N.V. (Willemstad).

\*\* (551/37) Disposant d'intérêts dans la prospection pétrolière et gazière en Mer du Nord, Canada et Etats-Unis, le groupe américain HAMILTON BROTHERS C° (Denver/Cal.) s'est donné une filiale à Rome, HAMILTON BROTHERS ITALIANA PETROLI SpA (capital de Li. 1 million), dirigée par ses propres animateurs MM. Fred C. Hamilton et Ferris F. Hamilton. Associé au groupe BRITISH PETROLEUM C° LTD (Londres) sur un permis à 120 miles au large de Middlesborough, le groupe américain est présent au Royaume-Uni avec deux filiales, formées en 1964 et 1969.

\*\* (551/38) Le groupe TEXACO INC. de New York (cf. n° 540 p.35) a simplifié ses intérêts en Belgique en fusionnant les compagnies TEXACO PETROLEUM SA (Bruxelles), PROTANE SA (Schaerbeek) et TEXACO BELGIUM SA (Bruxelles) au profit de la troisième, qui a porté son capital à FB. 418,8 millions en rémunération d'actifs bruts évalués à FB. 355,9 millions. Cette opération constitue le prolongement des opérations de rationalisation entreprises par le groupe au Benelux à la suite de l'évèlement de la compagnie CALTEX-CALIFORNIA TEXAS OIL CORP. (New York) et qui ont entraîné une série de regroupements, créations et liquidations de filiales (cf. notamment n°s 416 p.32, 448 p.37 et 519 p.33).

En République Fédérale, un réaménagement analogue s'est traduit par l'absorption de : 1) la société ARNO ULITZSCH GmbH (Hanovre) par la filiale DEUTSCHE ERDÖL AG (Hambourg); 2) de la firme ALGEMEINE BRENNSTOFFHANDELS GmbH (Aix-la-Chapelle) par la filiale DEA & TEXACO VERKAUFS GmbH (Hambourg) de la précédente. Enfin une simplification en Suisse a entraîné la mise en liquidation des filiales de Zurich TEXACO TRANSPORT SERVICE AG et TEXACO OIL AG.

#### PHARMACIE

(551/38) Le groupe pharmaceutique américain BAXTER LABORATORIES INC. de Morton Groves/Ill. (cf. n° 538 p.31) a procédé à une simplification de ses intérêts à Bruxelles au profit de sa filiale directe TRAVENOL LABORATORIES SA, qui a absorbé l'affiliée (à travers TRAVENOL LABORATORIES INC. de Morton Groves) EUROBIOCHIM-STE EUROPEENNE DE DIFFUSION DE PRODUITS BIOCHIMIQUES SA. En rémunération d'actifs bruts évalués à FB. 35,19 millions, la première a porté son capital à FB. 56 millions.

Chez les Six, le groupe est présent à Rome LABORATI TRAVENOL SpA, Seclin/Nord (France) STE RAPIDASE SA, à Munich TRAVENOL INTERNATIONAL GmbH et à Francfort TRAVENOL LABORATORIES GmbH.

\*\* (551/38) Filiale en France de la compagnie pharmaceutique allemande BYK GULDEN CHEMISCHE FABRIK GmbH de Constance (cf. n° 548 p.34), la compagnie CONSTANCIA Sarl de Levallois-Perret (cf. n° 544 p.33) a souscrit l'augmentation de F. 0,5 à 6,75 millions de sa filiale LABORATOIRES NEGATOL Sarl (Paris) afin d'en financer l'expansion.

BYK GULDEN appartient au groupe QUANDT à travers la compagnie d'accumulateurs, batteries et piles VARTA AG de Hagen (cf. n° 544 p.33), qui vient de procéder à une rationalisation de ses intérêts en absorbant les filiales VARTA GmbH de Hagen (gestion du secteur des batteries pour automobiles) et VARTA GmbH de Hanovre (secteur des accumulateurs industriels), mais a laissé subsister notamment la filiale VARTA GmbH d'Ellwangen (secteur des piles sèches).

#### PLASTIQUES

(551/38) L'entreprise américaine de traitement et mélange de matières plastiques SOUTHWEST CHEMICAL & PLASTICS C° (Seabrook/Texas) a pris pied en Belgique avec l'installation à St-Josse-ten-Noode d'une filiale industrielle, SOUTHWEST CHEMICAL & PLASTICS EUROPE SA (capital de FB. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. T. Brockett Hudson (Seabrook), Frank A. Liddell Jr., Joseph Magliolo Jr., E. Henry Grappe Jr. (Houston/Texas) et Michaël F. Byrne (Stockport/Ches.).

\*\* (551/39) Spécialiste aux Etats-Unis d'élaboration et transformation plastique, le groupe PANTASOTE C<sup>o</sup> (Dover/Del. et Passaic/N.J.) s'est donné, en association avec sa filiale PANTA-TEX INTERNATIONAL (Vaduz/Liechtenstein), une filiale à Milan, PANTASOTE ITALIANA SpA (capital de Li. 20 millions). Dotée d'un laboratoire de recherches à Malgesso, celle-ci est dirigée par M. Giovanni Bossi.

Animé par M. H. Russel, le groupe a pris en 1965 le contrôle à Paterson/N.J. de la firme d'impression sur plastiques CORBAL INDUSTRIES (transformée en CORBAL C<sup>o</sup>) et en 1966 à New York celui de la firme de poudres de plastiques pour revêtements sur métaux H.O. CAN-FIELD C<sup>o</sup> (cf. n<sup>o</sup> 387 p.34), ce qui lui a donné des affiliées à Paris, Gundershoffen/Bas Rhin Gartenberg/Obb., etc...

\*\* (551/39) Propriétaire en Autriche de l'entreprise de lunetterie WILHELM ANGER OHG (Traun), M. Wilhelm Anger est gérant à Munich de la nouvelle firme de conseils pour l'industrie plastique WILHELM ANGER PLASTIC-CONSULTING GmbH (capital de DM. 20.000), société-sœur de l'entreprise VIENNALINE BRILLENFABRIK AUS WIEN WILHELM ANGER GmbH.

M. Wilhelm Anger a récemment renoncé à la gérance de l'entreprise de transformation plastique de Vienne ANGER PLASTIC-VERARBEITUNGSMASCHINEN GmbH & C<sup>o</sup> KG, à la suite du passage de celle-ci sous le contrôle absolu du groupe américain BEMIX C<sup>o</sup> INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n<sup>o</sup> 424 p.26) - lequel a également acquis ainsi la firme allemande ANGER PLASTIC MASCHINEN GmbH (Unterföhring/Munich) ainsi qu'un intérêt de 25 % dans une entreprise de sacherie du Soudan (égal à celui qu'y possède le groupe de Vienne O.S.W.-ÖSTERREICHISCHE STICKSTOFFWERKE AG). Simultanément, M. Anton Anger, frère du précédent, s'est défait de son contrôle sur l'entreprise de même spécialité ALLGEMEINE MASCHINENBAU GmbH (Linz) au profit du groupe CINCINNATI MILLING MACHINE C<sup>o</sup> de Cincinnati/O. (cf. n<sup>o</sup> 388 p.27).

\*\* (551/39) Spécialisée aux Pays-Bas dans les articles utilitaires et ménagers en plastique (notamment), la compagnie UNITED INDUSTRIES NEDERLAND N.V. (Tilburg) a formé à Croix/Nord une filiale commerciale, UNITED INDUSTRIES FRANCE SA (capital de F. 100.000), présidée par M. F.J. van Aart et dirigée par M. Alain Dauchy.

Animée par MM. Franciscus J. van Aart et R.T. Ruitwagen, la fondatrice est présente depuis 1969 à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles avec la société UNITED INDUSTRIES N.V. que dirige M. J. Verplancke.

\*\* (551/39) Spécialiste au Royaume-Uni du laminage des plastiques pour enduction textile, la société CELLOFOAM LTD (Leigh/Lancs.) a conclu en France avec les ETS CHANTAL SA (St-Nazaire) une association industrielle sanctionnée par la création de la société SONATEX SA (Montoir-de-Bretagne/Loire Atlantique) au capital de F. 300.000, que préside M. Georges Chantal.

CELLOFOAM dispose d'une affiliée, sous son nom à Milan (animée par M. L. Gregotti), et d'une autre à Biberach an der Riss (dirigée par M. Gert Schmitz).

\*\* (551/39) Filiale d'exploitation et de gestion de brevets de l'entreprise allemande de casiers à bouteilles en plastique (notamment pour brasseries) ALEXANDER SCHOELLER & C<sup>o</sup> KG de Göttingen (cf. n<sup>o</sup> 350 p.31), la société SCHOELLER INTERNATIONAL GmbH & C<sup>o</sup> KG (Munich) a accordé une licence de casiers à la compagnie de Tokyo MEIJU RUBBER C<sup>o</sup> LTD.

Au capital de DM. 9,55 millions, ALEXANDER SCHOELLER est filiale (49,9 % chacune) des compagnies CHEMISCHE WERKE HÜLS AG (Marle) et VEBA CHEMIE AG (Gelsenkirchen-Buer), toutes deux membres du groupe VEBA (cf. n<sup>o</sup> 547 p.20). Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 45 millions et dispose de 19 licenciées dans 54 pays.

\*\* (551/40) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) entreprend la réalisation d'un important programme d'investissements aux Etats-Unis en faveur de sa filiale NOVAMONT CORP. (cf. n° 254 p.32), dont l'usine de Neal/W.Va (cf. n° 204 p.20) verra sa capacité de production de feuilles de polyéthylène "Moplefane" portée de 90 à 160 millions de lbs/an.

PUBLICITE

(551/40) Filiale de l'agence américaine THE GRISWOLD ESHLEMAN C° de Cleveland/Ohio (cf. n° 509 p.38), la compagnie THE GRISWOLD INTERNATIONAL C° (Cleveland) a ouvert une succursale à Bruxelles.

Placée sous la direction de M. Julian Beck, celle-ci assurera la coordination des activités du groupe en Europe - où il dispose d'une filiale en République Fédérale, THE GRISWOLD-ESHLEMAN GmbH (Angermund), et est lié par des accords de collaboration technique et des participations minoritaires avec les agences d'Angermund/Düsseldorf CENTER WERBEAGENTUR GmbH & C° KG, Milan SYSTEM et Amsterdam N.V. RECLAMEBUREAU GELDER (avec ses filiales GELDER PUBLICITE Sarl de Paris et GELDER Sprl de Bruxelles).

\*\* (551/40) Après avoir mis fin à la coopération qui le liait en République Fédérale à l'agence CLAR GmbH & C° WERBEAGENTUR (Heidelberg) au sein de la firme COMPTON-CLAR INTERNATIONAL WERBEAGENTUR GmbH (Heidelberg), le groupe de New York COMPTON ADVERTISING INC. (cf. n° 525 p.31) s'y est doté à Francfort d'une filiale propre, COMPTON GmbH (capital de DM. 0,8 million), avec pour gérant M. Arthur Batemann.

\*\* (551/40) L'agence suisse PEBRA ADVERTISING (Baar/Zug) a ouvert en République Fédérale (Heidelberg) une succursale dont elle a confié la direction à M. Hermann F. Schöfer.

\*\* (551/40) L'agence EURO-ADVERTISING WERBE GmbH & C° KG de Francfort et Düsseldorf (cf. n° 550 p.40), qui appartient à égalité au groupe de Lausanne PUBLICITAS SA SUISSE DE PUBLICITE et au publicitaire français Henri de Barrin, s'est dotée à Francfort d'une filiale du nom d'EURO-INTERFASHION GmbH, spécialisée, sous la gérance de M. Manfred Grosse, dans le marketing d'articles textiles et de mode.

TEXTILES

(551/40) Une nouvelle filiale commerciale à Londres, VOSSEN FROTTIER (U.K.) LTD (capital de £ 1.000), que dirigent MM. Norbert Vossen et Denis W. Atkins, est venue enrichir le réseau à l'étranger de l'entreprise allemande de linge de maison en tissu éponge FROTTIERWEBEREI VOSSEN GmbH de Gütersloh (cf. n° 472 p.28).

Celle-ci dispose de points d'appui en France, Belgique, Italie, Pays-Bas, Autriche et Suisse - où la filiale de Wettingen/Argovie VOSSEN GmbH a été récemment transformée en VOSSEN (SCHWEIZ) GmbH.

\*\* (551/41) Le groupe de vente par correspondance de laines, linge de maison et confection notamment 3 SUISSSES FRANCE SA de Croix/Nord (cf. n° 544 p.22) a constitué à Milan la société de vente 3 PAGGI-CASA DI VENDITA PER CORRISPONDENZE SpA (capital de Li. 1 million, immédiatement porté à 100 millions), dirigée par MM. O. Poidatz et L. Vaernewijk, et directement contrôlée par la filiale belge SA TEXTILE DU GLATEGNIES de Dottignies (cf. n° 229 p.27).

Lié depuis peu par des accords de participations réciproques avec la STE FRANCAISE DES NOUVELLES GALERIES REUNIES SA (Paris), le groupe français, présidé par M. Marcel Delcourt, a plusieurs filiales ou affiliées en Belgique, notamment SA USINES SAINT-BRICE (Orcq-les-Tournai), DISTRIPAR SA (Tournai), ARNO ALVETEX SA (Avelgem), MUSIC ACADEMY SA (Tournai), SERVICE EUROPOST-SEP SA (Halle), etc...

\*\* (551/41) Nouvellement formée à Luxembourg pour le négoce de tissus, articles de confection, etc..., la compagnie JEAN KAHN & CIE, LES GRANDS MAGASINS A LA BOURSE Scs (capital de F. Lux. 3,5 millions) l'a été par la firme française ETS SCHWARTZ & KAHN Succ. SA (Strasbourg) pour 70 % ainsi que MM. Jean Kahn, directeur de celle-ci et commandité de la nouvelle affaire, Maurice Levy-Lodner et A.H. Lodner (tous deux à Luxembourg) pour 10 % chacun.

\*\* (551/41) La compagnie textile belge TAS SA de Seneffe (chiffre d'affaires annuel de FB. 350 millions) a porté son capital à FB. 344 millions, permettant ainsi à la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. infra "Divers") d'en devenir actionnaire pour 3,66 %, la S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 524 p.24) y ramenant sa participation à 41,70 % et le groupe français D.M.C.-DOLLFUS MIEG & CIE SA de Paris (cf. n° 548 p.37) y portant la sienne à 36,47 % - dont 7,35 % directement, 3,32 % à travers la SOPARTIS-STE DE PARTICIPATION DES TISSAGES D.M.C., 11,90 % à travers la compagnie TEXUNION SA (seconde du nom) et 15,10 % à travers LECLERCQ DUPIRE DOUBLURE SA.

ANC. LECLERCQ DUPIRE SA, cette dernière a, dans le cadre des récents accords conclus entre D.M.C. et PRICEL, réduit son capital à F. 13,2 millions pour avoir fait apport de son Département "laine" à la SOPARLAINE SA (anc. ETS SION FRERES) de Roubaix, de ses activités "non tissés" à LECLERCQ-DUPIRE TOILE TAILLEUR SA créée à cet effet, et d'une partie de son portefeuille à SOPARTIS-D.M.C. De son côté, TEXUNION (seconde du nom), anc. STE D'ACHATS & DE TRANSFORMATIONS TEXTILES-SATT SA, a récemment élevé son capital à F. 140 millions, réparti entre SIPARTEX SA (anc. TEXUNION SA, première du nom), filiale de PRICEL, pour 55 % et D.M.C. pour 45 % (dont 23,2 % directement et 21,8 % à travers SOPARTIS).

\*\* (551/41) Le groupe allemand de lingerie SCHIESSER GmbH de Radolfzell (cf. n° 437 p.29) a présidé à la création de la firme de vente SCHIESSER INTERNATIONAL BELGIQUE SA (Schellebelle) au capital de FB. 1 million, que préside M. G. Kaiser et qui est directement contrôlée par la société de portefeuille SCHIESSER HOLDING AG (Zurich), elle-même filiale du groupe HESTA AG d'Uster/Zurich (cf. n° 535 p.27).

Ce dernier partage avec trois autres sociétés suisses de portefeuille, KALAG VERWALTUNGS AG (Zug), SAPRIMA HOLDING AG (Aarau) et HOLDIS FINANZ AG (Schwyz), le contrôle de la firme allemande - laquelle est représentée à l'étranger par plusieurs affiliées sous son nom (cf. n° 399 p.33 et 401 p.38), notamment à Amsterdam, Milan, Athènes, etc...

\*\* (551/42) Poursuivant la réorganisation de ses intérêts (cf. n° 533 p.43), la manufacture française de linge de maison ETS ALBERT MASUREL & CIE SA (Roubaix) a négocié l'absorption de son affiliée M.D.M. SA de Lille (actifs bruts estimés à F. 8 millions).

Affaire de publicité, promotion et études de marché, celle-ci est née en février 1966 (cf. n° 367 p.30) d'une association paritaire entre ALBERT MASUREL, STE DES ETS HECTOR DEPREUX SA (Paris) et STE COTONNIERE DE MOISLAINS & GOLBEY SA, passée récemment sous le contrôle de la première (cf. n° 478 p.32).

\*\* (551/42) Une concentration a été réalisée dans l'industrie néerlandaise de la maille et du tricot entre les entreprises TWENTSE TRICOTAGEFABRIEK (T.T.F.) d'Almelo-Dedemsvaart (marques "Enveka" et "Palma"), animée par M. F.L. Florijn, et SPONTOR TRICOTAGEINDUSTRIE N.V. de Rotterdam (cf. n° 495 p.40).

Celle-ci (firme absorbante), connue pour ses marques "Jensen", "Tilanus" et "Kaola" et qui dispose de succursales à Lobith, Neede, Roosendaal, Vriezenveen et Vroomshoop, est née fin 1968 d'une association paritaire (cf. N° 457 p.31) entre les compagnies KON. TEXTIELFABRIEKEN GEBR. VAN HEEK N.V. (Enschede), KERKOVEN'S TRICOT- & BREIFABRIEKEN N.V. (Rotterdam) et KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN CATE N.V. (Almelo).

\*\* (551/42) En cours de rapprochement avec le groupe "BOUSSAC" (cf. n° 550 p.42), le groupe textile LAINIERE DE ROUBAIX PROUVOST MASUREL SA (Roubaix) a simplifié ses intérêts à Bruxelles en fusionnant ses filiales - à travers la STE DE GESTION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE EN FRANCE-GESFRANCE SA (Tourcoing) et les BISSAGES LESUR SA (Paris) respectivement - LA DIFFUSION TEXTILE SA et LES TISSUS LESUR SA ainsi que (directement) SBFL-STE BENELUX DES LAINES DE FRANCE SA. Cette dernière, société absorbante, a porté son capital à FB. 11,4 millions en rémunération d'actifs bruts estimés à FB. 7 millions.

En France, le groupe a récemment fait apport de sa participation - directe et à travers son holding INTEXAL SA (Roubaix) - dans l'entreprise LE TEXTILE DELCER SA (St-Quentin/Aisne) à la firme de confection COTARIEL SA (Paris). Transformée en DELCER-INDUSTRIES SA, celle-ci a apporté l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (notamment les marques "Carabi", "Capucine", "Marie-Bonheur", "Pepset", "Kip", et "Jolimain") en location gérance aux ATELIERS PICARDS DE PRET A PORTER (A.P.P.P.) SA de St-Quentin (cf. n° 533 p.43).

## TOURISME

(551/42) Membre du groupe AMERICAN EXPRESS C° de New York (cf. n° 546 p.40), la compagnie de réservation (hôtel, voyages, location d'automobile, etc...) par ordinateurs AM.-EX EXPRESS RESERVATION SERVICES INC. de New York (cf. n° 521 p.35) a ouvert à Bruxelles, sous la direction de M. Joseph Belbel, une seconde succursale pour l'Europe - la première étant à Londres.

\*\* (551/42) L'entreprise de transports d'Anvers BELGIAN AVIATION SERVICES N.V.-BELGAVIA a constitué à son siège l'agence de voyages BELGAVIA TRAVEL N.V. (capital de FB. 1 million), que préside M. A. Verongstraete et dirige M. V. Duart. Celle-ci a aussitôt ouvert trois succursales, à Bruxelles-National ainsi qu'aux aéroports d'Ostende et de Middelkerke.

TRANSPORTS

(551/43) Membre du groupe REYNOLDS INDUSTRIES INC. (Winston Salem/ N.C.), la compagnie américaine de transports internationaux par conteneurs SEA-LAND SERVICE INC. d'Elizabeth/N.J. (cf. n° 542 p.42) s'apprête à installer une filiale propre à Rome, MEDITERRANEAN CONTAINER SERVICE ITALIA SpA.

La fondatrice, qui possède des filiales sous son nom à Anvers, Rotterdam, Brême et Bâle et dispose d'agents généraux ou succursales notamment aux Pays-Bas, France, République Fédérale, etc..., a conclu dernièrement dans le pays : 1) avec l'entreprise de Gênes PAOLO SCERNI un accord assurant à celle-ci sa représentation en Italie; 2) avec OFFICINE VIBERTI SpA (Turin) un contrat de Li. 625 millions pour la fourniture par cette dernière de 600 semi-remorques équipées de tracteurs FIAT (Turin) pour le transport de containers à l'intérieur du pays.

\*\* (551/43) La compagnie maritime de Hambourg ATLANTIK-REEDEREI F. & W. JOCH KG s'est donnée une filiale aux Pays-Bas, ARNED SCHEEPVAART MIJ. N.V. (Vlaardingen), au capital de Fl. 100.000, que dirige M. B. van Gelder.

\*\* (551/43) Contrôlée par l'Etat algérien et affiliée pour 17,7 % à la CIE NATIONALE AIR FRANCE SA de Paris (cf. n° 535 p.40), la CIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN "AIR ALGERIE" SA d'Alger (cf. n° 193 p.28) a désigné M. Benmansour Malek pour diriger la succursale qu'elle a ouverte à Bruxelles.

\*\* (551/43) La compagnie aérienne DEUTSCHE LUFTHANSA AG de Cologne (cf. n° 542 p.42) a conclu un accord de coopération en matière d'exploitation en commun des services passagers et de fret entre la République Fédérale et l'Argentine avec son homologue de Buenos Aires AEROLINEAS ARGENTINAS SA.

VERRE

(551/43) Membre à Haïfa du conglomérat KOOR C° LTD (Tel Aviv), la compagnie verrière PHOENICIA GLASS WORKS LTD a conclu avec son homologue de Bruxelles GLA-VERBEL SA (cf. n° 544 p.36) un accord aux termes duquel celle-ci participera pour 26 % à la construction (& 1,5 million) d'une usine qu'elle se propose d'ériger en Israël.

\*\* (551/43) Récemment décidée (cf. n° 540 p.42), la fusion des sociétés belges VERRERIES CRONFESIU SA (Bruxelles) et VERRERIES DES HAMENDES L. LAMBERT SA (Jumet) au sein de la compagnie VERRERIES DE MARIEMONT SA (Bruxelles) est devenue effective.

Affiliée pour respectivement 29 % et 23 % aux groupes STE GENERALE DE BELGIQUE SA et BRUFINA SA (cf. n° 542 p.44) ainsi que CIE DE SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 548 p.19), MARIEMONT a porté en conséquence son capital à FB. 211,49 millions.

DIVERS

(551/44) Connue pour ses articles de ménage en argent et métal argenté, la maison ORFEVREURIE CHRISTOFLE SA de Paris (cf. n° 226 p.25) a renforcé son réseau commercial chez les Six avec la création à Bruxelles de la S.A. CHRISTOFLE-BELGIQUE, en association avec la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. supra, p.1).

La fondatrice, dont le réseau de distribution couvre la plupart des pays occidentaux, possède des filiales en Italie (ARGENTERIA CHRISTOFLE SpA de Milan), Suisse (STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE D'ORFEVREURIE SICODOR SA), Etats-Unis (CHRISTOFLE SILVER INC.) et Argentine (ORFEVREURIE CHRISTOFLE ARGENTINE SA). En France, elle a récemment décidé l'érection à Yainville/Seine Mne d'une nouvelle usine où seront regroupées ses fabrications de couverts.

\*\* (551/44) La représentation en République Fédérale des manuels et programmes d'enseignement de la société TRANSWORLDIA SA de Lausanne (capital de FS. 0,5 million) est désormais du ressort de l'INSTITUT FÜR BERUFSBEGLEITENDE FORTBILDUNG (INFEBO) GmbH (Salzgitter-Salder), dont le capital a été récemment élevé de DM. 0,2 à 0,5 million.

La société suisse - que domicilie la firme d'enseignement par correspondance TELEVOX SA (capital de FS. 100.000), dirigée par M. Bruno Czich (de nationalité allemande) - est intéressée pour moitié à Rome depuis 1966 dans la firme d'enseignement par correspondance PROGRESSA Sarl (capital de Li. 2 millions).

\*\* (551/44) Les entreprises françaises d'articles de table en acier inoxydable TOUT INOX SA (Courpière/Puy-de-Dôme) - affiliée pour 20,3 % à la compagnie LES TOLES INOXYDABLES & SPECIALES UGINE-GEUGNON "UGINOX" SA, membre du groupe UGINE KUHLMANN SA (cf. nos 461 p.31 et 544 p.36) - CHABANNE, BRUGERE & CIE SA, FRANCE EXPORTATION SA, CUISINOX SA et ETS PAUL DASSAUD SA (toutes à Thiers/Puy-de-Dôme) ont conclu un accord de collaboration technique en vue d'accroître leur compétitivité tant sur le plan national qu'à l'étranger.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

AEG-Telefunken	P. 27	Continental-Gummi-Werke	P. 34
Agip Nucleare	36	C.P.C.	30
Air Algerie	43	Croklaan	31
Alcan	34	Crosfield Electronics	25
Alcorn Combustion	23		
Alfa Romeo	20	Design & Construction Europe	18
American Express	42	Deutsche Grammophon	24
American Home Products	18	Deutsche Lufthansa	43
Anger (Wilhelm)	39	Diebold Computer Leasing	26
Applications Mecaniques & Thermiques	21	Dollfus Mieg & Cie	41
Armstrong Cork	17	Drahtwarenfabrik Drahtzug Stein	32
Arned Scheepvaart	43	Dunlop	34
Artois Gand	32		
Associated European Consultants	19	Efkadruck	36
Atrol Armaturen	33	Electro-Mécanique (Die)	23
Aubry & Cie	24	Emballages Papier-Plastic-Aluminium	37
Aviaexport	20	Ertel, Bieber & C°	33
		Etas Kompass	24
Banca Popolare Di Novara	28	Euro-Interfashion	40
Banque de Paris & des Pays-Bas	29	E.V.R. Partnership	25
Bayer	18-33	Extrusion Filières (France)	22
Belgavia	42		
Benelux des Laines de France	42	Ferranti	27
Bjare Industrier	30	Ferrero Giulio	34
B.N.-Biscuiterie Nantaise	29	Fiduciaria Mobiliare & Immobiliare	17
Boeing (The)	20	Financière de Suez	28
Boelen (Jacobus)	30	Finimtrust	29
Bosch (Robert)	25	First Manhattan C°	29
Brasserie Artois	32	Fono Registro	24
Brasserie Leopold	32	Foseco Minsep	33
British Dredging (The)	16	France Boissons	31
Brown Boveri	22-23		
		General Electric	20-21
Cadillac Exploration	35	Generale (Sté)	26
Carolus Magnus	34	Glaverbel	43
C.D.S.I.L.	26	Grinten (Van den)	37
Celeuro	37	Griswold International (The)	30
Christofle	44		
Ci-Esse	37	Hamilton Brothers	37
Ciments d'Obourg	16	Henschel Engineering	23
C.I.M.T.-Lorraine	23	Hindustan Machine Tools	22
Cobb	30	Hopt Electronic	25
Columbia Cellulose	37		
Commercial Union Assurance	16	Industria France	35
Compteurs (Cie des)	27	Industrie & Verkehrswesen (AG Für)	25
Compton Advertising	40	Infebo	44
Computer Data Systems	26	Insud	21
Computer Instrumentation	27	Interbro	29
Constancia	38	International Computers	26

International Holding & Investment	P.29	Phillips Petroleum	P. 19
Intertex	19	Phoenicia Glass Works	43
Investitions- & Handelsbank	31	Pirelli	34
Istituto Finanziario Industriale	29-31	Preval	31
Istituto Romano di Beni Stabili	17	Prouvost	42
I.T.T.	16-27	Pye	21
Juncker Verlag (Axel)	24	Readymix	17
Kahn & Cie (Jean)	41	Reynolds Metal	32
Katsinger (Ernst)	26	Ritz Hotel	17
Kolb (Hermann)	22	Rotocraft Flugservice	20
Komrowski (Ernst)	17	Royal Dutch/Shell	18
Koppers (Heinrich)	28	Royale Belge (Ia)	16
Kormann (Alfred)	33	S.A.E.S.	23
Kotthoff Lackfabriken (Th.)	19	Safety Electrical	22
Laboratoires Negatol	38	S.A.G.E.S.	31
Lambert pour l'Industrie & la Finance (Cie)	41-44	Saint Gobain	18-28-43
Lamson Industries	36	Scheibe Flugzeugbau	20
Landskrona Tryckeri	35	Schiesser	41
Lifermag	33	Schlossbrauerei Neunkirchen	31
Lithorex	35	Schlumberger Ltd	27
Lüftomatic	23	Schoeller International	38
M.A.N.	23	Schüpbach	36
Masson Thrissel Services	22	Scientific American	24
Masurel & Cie (Ets Albert)	42	Scienze (Le)	24
Merkel (Martin)	23	Scott Paper	36
Messerschmitt-Bölkow-Blohm	20	Sea-Land Service	43
Metalcolor	32	Siemens	21-24-27
Metallgesellschaft	33-35	Somair	35
Moderna Vendée	35	Sonatex	39
Montecatini-Edison	32-40	Souriau & Cie	21
National Semiconductor	27	Southwest Chemical Plastics	38
Nixdorf Computer	27	Sponsor Tricotageindustrie	42
Nord Agregats Marins (Sté)	16	Spoorweg Sein Industrie	21
Norddeutsche Affinerie	33	Sportavia Pützer	20
Norton	23	Svenska Cellulosa	37
Nouvelle de Connexion	21	Svenska Tändsticks	36
Novamont	40	TAS	41
Nuova Editrice Stampa Commerciale	24	Technipetrol	28
O-Cedar	18	Texaco	38
Occidental Petroleum	37	Texas Instruments	26
Oerlikon	22-32	Transworldia	44
Opportunity Fund	29	Travenol Laboratories	38
Osram	21	3 Suisses	41
Oxy Petroli	37	Unilever	30-31
Page Europa	28	Union de Brasseries	31
Pantasote	39	United Industries	39
Paragon Italia	36	Vecomi	31Ver
Pebra Advertising	40	Verreries de Mariemont	43
Pechiney	18-35	Wasserette	21
Penarroya	35	Weiske	34
Petrofina	19	Westdeutsche Werkzeugmaschinen	22
Philips	21-24-25	Xiat	37
		Zellstoffwerke Waldhof	36